



REPUBLIQUE FRANÇAISE

MAIRIE DE LA VILLE D'EU

(SEINE-MARITIME)

2010

C O N S E I L M U N I C I P A L

S E A N C E D U 4 F E V R I E R

COMPTE RENDU N°1

1) DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

L'an deux mil dix, le quatre février, à 19 heures 15, le Conseil Municipal de la Ville d'EU s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de Madame GAOUYER Marie-Françoise, Maire, en session, par suite de la convocation faite par Madame le Maire dans le délai voulu par la loi.

Mlle DELRUE, désignée comme secrétaire de séance, procède à l'appel nominal.

Présents : Mme GAOUYER, Mr LENGLET, Mr BARBIER, Mme BRIFFARD, Mr GREBOVAL, Mme ROBILLARD, Mme VAS, Mr LEVESQUE, Adjoint, Mme DUNEUFGERMAIN, Mr BEAUMES, Mme SUEUR, Mme ELIE, Mr GAOUYER, Mme MICHEL, Mr DUJEANCOURT, Mlle DELRUE, Mr LEBLANC, Mme DERAMBURE, Mr LEBEUF, Mr GOUET, Mr PARISY, Mme MALLET, Mme RADE, Mr DENEUFVE, Mr VITAU.

Représentés : Mme COINTREL-CAREL par Mme BRIFFARD, Mr SOUCHET par Mr GREBOVAL, Mr DIEPPOIS par Mlle DELRUE, Mr LAMORIL par Mr PARISY.

Absent : / / /

Les Conseillers présents, formant la majorité des Membres en exercice, Madame le Maire déclare la séance ouverte.

Mme le Maire : « Le temps que Melle DELRUE regagne sa place, Mr HERBETTE va nous rejoindre et un instant, avant de commencer l'ordre du jour, je vais vous rappeler quelques événements graves qui viennent d'avoir lieu à la Ville d'Eu.

Je vais donc évoquer 3 décès qui ont marqué notre vie, notre Ville.

Dans l'ordre je vais commencer par un ancien Conseiller Municipal, Mr Jean-Luc BOUVIER, décédé le 09 janvier dernier. Sa profession de cadre commercial à la Verrerie de St Gobain Desjonquères lui a permis de voyager dans le monde entier et il avait la passion des pompiers. Il fût en effet pompier pendant plus de 30 ans, de 1966 à 1996 et il était reconnu dans ce milieu pour ses qualités de formateur et pour sa culture générale. Il fût également Conseiller Municipal, élu pour la 1^{ère} fois en mars 1977 lors de la mandature de Mr DUHORNAY. Il était membre des Commissions Finances, Sports, Logements et Sécurité. Il fût réélu en mars 1983 et là, il a été membre de la Commission des Finances, des travaux, des sports et Vice Président à la Commission de Sécurité jusqu'en 1989. Puis il a quitté la Ville d'Eu et il était ensuite résident à Tocqueville Sur Eu. Il est décédé le 09 janvier.

Un autre décès dans l'ordre, d'anciens personnels communaux, je voudrais évoquer Mr DELESTRE René qui nous a quitté il y a quelques jours maintenant, puisqu'il était employé communal et il avait pris ses fonctions aux Services Techniques le 1^{er} septembre 1988 en qualité d'agent d'entretien. Il a travaillé plusieurs années dans le service Fêtes et Cérémonies et il a pris sa retraite le 1^{er} décembre 1999, il avait 71 ans.

Et un autre décès qui a été très évoqué, je ne vous apprend rien par le décès de Mr DUCROIX qui a semé la consternation dans la région lors d'un tragique accident de la route ainsi que les 2 mères de famille. Il était intégré dans la brigade des Sapeurs Pompiers de Paris en 1968, au moment de son service militaire et n'a, depuis ce jour, plus quitté le monde des Sapeurs Pompiers. En 1972, il a intégré les services généraux d'Alcatel pour se rapprocher de sa famille et parallèlement le Centre de Secours Principal de la Ville d'Eu, en tant que Sapeur Pompier volontaire. En 1980, il devient Sapeur Pompier permanent, Chef de Centre en 1987 et obtient le grade de Major en 2002. Il quitte le Centre de Eu en 2004 pour le groupement Est à Neufchâtel en Bray en qualité de responsable du parc matériel roulant, ce qui lui permet d'allier sa passion des Pompiers à son goût pour la mécanique. Mr DUCROIX prendra sa retraite en 2008, il quitte la Ville d'Eu et se consacre à sa famille et ses amis, s'investit dans le monde associatif. Il fût l'un des dirigeants du Club de Football de Monchy sur Eu, Mesnil Réaume, Président de l'Ecole des Jeunes Sapeurs Pompiers de la Ville d'Eu. Mr DUCROIX avait 61 ans.

Donc pour ces 3 personnes je vais vous demander de vous lever pour la minute de silence.

Je vous remercie.

Je voudrais également aborder devant vous la grosse problématique qu'a été l'enneigement à la Ville d'Eu puisque vous êtes au courant qu'entre le 17 décembre 2009 et le 13 janvier 2010 (je ne mets pas ce qu'il s'est passé dimanche dernier), il y a eu sur ces périodes là 41 cm cumulés de neige à la Ville d'Eu avec une température qui est allée jusqu'à - 11°C le 08 janvier. Ces intempéries ont obligé le personnel municipal à être très présent puisque cela fera un total cumulé de 995 heures supplémentaires qui auront été ainsi travaillées sur cette problématique de la neige, du verglas tel que vous avez pu le voir. Il y a eu à un certain moment jusqu'à 16 ouvriers au travail et avec 5 véhicules. Cela a commencé au plus tôt à 4h du matin pour finir à 19h40 au plus tard, c'est-à-dire que nous avons consommé 250 tonnes de sable et 20 tonnes de sel. Aujourd'hui nous avons reconstitué un stock de sable et nous avons à nouveau 25 tonnes de sel si jamais ces événements revenaient, on ne sait jamais, cela peut encore se faire, l'hiver est loin d'être terminé. Donc je voudrai saluer les uns et les autres, les personnels qui, sur la base du volontariat, sont revenus

travailler avec un geste que vous connaissez comme très répétitif pour étaler le sable et le sel. Je tenais à ce que vous soyez informés sur les volumes consommés car cela a été difficile à gérer dans le sens où il y avait des réserves et il a fallu, au fur et à mesure du temps, reconstituer des réserves parce qu'on ne savait pas jusqu'où ça irait.

En tout cas, Mr GREBOVAL, veuillez dire à l'ensemble des personnels des Services Techniques qu'on les remercie pour la qualité de ce qu'ils ont fait, même si tout le monde ne s'est pas trouvé satisfait. En tout cas sur votre suggestion, à un moment, nous avons mélangé le sel et le sable puisque lorsque nous ne mettions que du sel, les gens ne savaient pas bien sûr que l'on ne met pas une « petite cloche » en passant devant « chez chacun » pour que chacun sache quand le personnel est passé mais il y a eu des journées où pour certaines rues, il y a eu jusqu'à 8 passages.

Cela a été absolument considérable avec 3 répartitions de travail. Le 1^{er} thème ayant été les proximités des écoles, les rues en pente et les autres rues bien entendu qu'il y avait un travail accentué sur les carrefours et au travers de tout cela, la neige continuait de tomber et nous n'avons pas à faire travailler les personnels pendant qu'il neige. Voilà pour ce sujet là qui je pense vous intéresse. »

2) COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 18.12.09

Le procès verbal de la réunion du Conseil Municipal en date du 18 Décembre 2009 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

Mme le Maire : « Il est d'usage de faire l'approbation du compte rendu du 10^{ème} Conseil Municipal qui avait lieu le 18 décembre c'est-à-dire le 2^{ème} jour de la neige. Est-ce qu'il y a des questions ou des remarques s'il vous plaît sur ce compte rendu ? Non.

Nous allons passer à l'approbation. Est-ce que quelqu'un est contre ? Personne. Est-ce que quelqu'un s'abstient ? Personne. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

Nous abordons le 1^{er} point mais, avant, j'ai oublié de vous souhaiter à toutes et à tous une excellente année 2010 faite de plaisirs, de rencontres et en principal faite de bonne santé. »

3) VENTE DE L'ENSEMBLE IMMOBILIER TECHNI BUREAU

Le contrat de crédit bail immobilier de la Ste TECHNI BUREAU est arrivé à échéance le 01/11/09, cette Société a sollicité la Commune par courrier afin de demander la levée de la promesse de vente.

En effet, en vertu de l'article 11 de la convention du 2 juillet 1999, la vente du bâtiment principal et de ses extensions en cas de réalisation au terme du bail, a lieu moyennant le paiement à la commune de la valeur résiduelle du remboursement des emprunts contractés pour ladite opération, soit au 3 février 2010, une valeur nulle.

Conformément à l'article 12 de cette même convention, la résiliation de la promesse de vente a été demandée par le preneur dans l'année précédant la date d'expiration de l'avenant, soit le 30 septembre 2009.

Le transfert de propriété sera donc effectué par acte notarié aux frais exclusifs du preneur. Pour ce faire, il est nécessaire d'autoriser Madame le Maire à signer l'acte de cession.

Mme le Maire : « Vous avez lu les notes techniques qui vous ont été adressées et vous savez que la Société Techni Bureau a souhaité pouvoir acquérir le bien pour lequel elle versait un loyer dans l'atelier relais.

Donc c'était en vertu de l'article 11 de la convention du 02 juillet 1999 que la vente du bâtiment principal et de ses extensions, en cas de réalisation au terme du bail, aura lieu moyennant le paiement à la Commune de la valeur résiduelle du remboursement des emprunts contractés pour ladite opération soit au 03 février 2010, une valeur nulle. Conformément à l'article 12 de cette convention, la résiliation de la promesse a été demandée par le preneur dans l'année précédente et conformément au texte qui était prévu, et donc aujourd'hui, nous devons débattre sur le transfert de propriété qui, bien sûr, si vous en êtes d'accord, sera effectué par acte notarié au tarif exclusif du preneur. Et pour se faire, il est nécessaire que vous m'autorisiez à signer l'acte de cession.

Donc pour les uns et les autres, je vais faire un récapitulatif de ce qu'est cette cession aujourd'hui.

Nous avons un bâtiment Techni Bureau sur la zone industrielle des Prés Salés et cette Société actuellement a comme Directrice, Chantal de TURKHEIM. L'activité s'est recentrée sur son cœur de métier, conception et fabrication de produits métalliques et mélaminés pour faire du mobilier de bureau, d'hébergement, de bibliothèque, d'espaces d'accueil ou de salles de réunions. A ce jour, il y a 156 équivalents temps plein dont 12 cadres et le chiffre d'affaires 2009 était de 15 millions d'euros et ils espèrent 20 millions sur 2010. Il y a eu un 1^{er} investissement, le 20 avril 1988 pour 5 685 996 francs TTC, la Ville d'Eu était maître d'ouvrage et le maître d'œuvre était l'architecte Mr KARDOUS et ont été construits ainsi 2 380 m². Le contrat de crédit bail immobilier a été effectif à compter du 23 mai 1989, l'exercice de l'option d'achat du 27 mars 2000 par Techni Bureau, à l'époque le Directeur en était Mr Jean-Louis COULON qui devait être aussi le propriétaire, pour un montant résiduel de 201 863 francs soit 122 000 €. Ensuite il y a eu une 2^{ème} phase avec une extension pour un bâtiment atelier relais, cela coûtera 2 475 341 francs en HT et là, a eu lieu une 1^{ère} renégociation des emprunts.

Ensuite il y aura un 3^{ème} investissement avec une 3^{ème} extension pour rajouter 2 085 m² sur un terrain, lui, de 8 143 m². Le coût d'investissement, à l'époque, sera de 4 355 375 francs et nous aurons à nouveau un emprunt avec DEXIA. Il y aura une délibération en avril 1997 du Conseil Municipal autorisant cette nouvelle extension, une délibération en mai 1997 à nouveau du Conseil Municipal autorisant un programme prévisionnel d'investissement. Il y a donc maintenant cette demande de levée de la promesse de vente par Techni Bureau conformément au contrat de crédit bail de ce 02 juillet 1999 arrivé à l'expiration. Vous voyez toutes ces époques et au cours de celles-ci, vont intervenir des événements particuliers de la Société. Au départ l'emprunt sur des sommes beaucoup trop conséquentes si bien que vont être établis des premiers chiffres de remboursements mensuels et ensuite ils seront revus à la baisse et la Société va souhaiter continuer à avoir des loyers hauts, ce qui est parfaitement son droit.

Ensuite interviennent des renégociations et elle va encore continuer de souhaiter avoir des loyers hauts. Donc la Ville va commencer à provisionner un petit peu plus que le barème régulier des remboursements. Le temps va passer et donc on va arriver sur une époque où la Ville va souhaiter accompagner une nouvelle fois cette Société.

Des délibérations vont être prises en Conseil Municipal pour faire une nouvelle extension et à ce moment-là, il va être décidé de faire des sondages géotechniques pour l'éventualité d'une extension complémentaire. Ce travail va devoir être réglé. Donc sur le provisionnement vont être sortis HT la somme de 28 575 € il y aura aussi des frais d'architecte sur ce travail-là. Et ce que je vous dis là, a une certaine importance puisqu'à l'heure d'aujourd'hui, si la Société a remboursé tout ce qu'elle nous devait, nous n'avons pas devant nous la totalité de ce que nous devons encore payer, c'est-à-dire que le crédit pour la Ville d'Eu, lui, ne s'arrêtera qu'en 2012. Nous avons devant nous l'argent régulier pour rembourser en 2010, pour rembourser en 2011, mais nous n'avons pas l'argent pour 2012 donc il faudra, sur le budget général, trouver de l'argent pour finir le remboursement de ces travaux et cette nécessité à un certain moment, sachant qu'aujourd'hui cette disposition est inapplicable. Dans les compétences aux Communes, ceci n'est plus possible donc

nous devons, malgré tout considérer qu'une dette est une dette et nous allons devoir trouver des solutions techniques financières pour pouvoir équilibrer les choses et régler notre dette en 2012. Voilà ce que j'avais à vous dire pour que vous soyez à peu près au courant des détails techniques. »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous nous donner le détail de ce reste à payer pour 2012 et dans quelle mesure pourriez-vous nous donner les solutions que vous souhaiteriez apporter pour pouvoir clôturer ce dossier ? »

Mme le Maire : « Nous ne sommes pas en situation de faire un remboursement anticipé donc nous allons continuer de rembourser comme est l'échéancier et puis au budget 2012, nous devons prévoir un budget pour pouvoir payer les sommes dues. Ce sera une opération 2012 et il faudra prévoir cela. »

Mr VITAUX : « Et le montant global qui reste encore ? »

Mme le Maire : « C'est 50 000 € par an donc on a devant nous 100 000 € alors qu'il nous faut 128 000 € pour finir d'apurer ce dossier. Mais nous ne sommes pas en mesure de demander quoi que ce soit à Techni Bureau puisque cette Société a rempli son contrat tout à fait régulièrement.

Y a-t-il d'autres questions ? Non, alors nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Donc ce point est approuvé à l'unanimité, je vous remercie. »

4) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Voir documents en annexe n°1.

Mme le Maire : « Je précise qu'un débat d'orientation budgétaire implique qu'il n'y a pas de vote après. Par contre, nous vous avons fourni des documents de base afin que vous ayez les premiers éléments pour débattre et ensuite les points étant ressortis, ceci permettra d'aborder au Conseil Municipal suivant le budget primitif. »

Mr LEVESQUE : « Le débat d'orientation budgétaire est une étape majeure de l'année budgétaire de la Commune. Il doit permettre de faire un état des lieux préalable aux décisions en matière budgétaire pour l'année à venir. S'agissant de l'exercice budgétaire 2010, le choix a été fait de voter le budget primitif le 02 avril, la loi de finances 2010 permettant un tel vote jusqu'au 15 avril et la date choisie pour présenter le DOB nous obligeant à le faire au plus tard le 04 avril. Ceci permettra de connaître pour une large part les recettes de fonctionnement de l'exercice concernant les impôts et taxes au chapitre 73 ainsi que les dotations et participations au chapitre 74 dans un contexte incertain sur ces sujets. Il convient maintenant de décliner succinctement les contextes dans lesquels s'inscrit l'élaboration du budget primitif 2010, puis de dresser un bilan de l'exercice écoulé.

Tout d'abord le contexte international : la crise financière continue à produire ses effets négatifs sur les entreprises et sur les ménages, certains pourtant parlent de reprise.

Si ceux là croient voir dans l'embryon de reprise actuelle le présage de jours meilleurs, le prix Nobel d'économie Paul Krugman, estime de 30 à 40 % les risques d'un retour à la récession dès la fin 2010.

En novembre dernier, la Société Générale a adressé à ses clients les plus fortunés, un argumentaire envisageant nettement le risque d'un effondrement global des marchés ce qui dans ce milieu se dit en anglais « global collapse ».

Enfin, Pascal LAMY, Directeur Général de l'OMC, affirmait récemment « il y a une bombe sous la reprise actuelle, c'est l'endettement public. »

Cette dernière citation me permet d'aborder maintenant le contexte national et tout d'abord un creusement des déficits publics. Le déficit budgétaire prévisionnel est annoncé dans la loi de finances 2010 à 116 milliards d'euros, soit 8,5 points de PIB : un niveau jamais atteint même lors de la récession de 1993. Ces 116 milliards n'intègrent pas les 30 milliards de déficit de la protection sociale, ni les 22 milliards du grand emprunt : ce sont donc 52 milliards d'euros qu'il convient de rajouter au déficit 2010. Rappelons enfin que Bruxelles a engagé contre la France une procédure pour déficit excessif. Et bien évidemment, tant que le déficit continuera à l'alimenter, la dette publique gonflera en conséquence.

Par ailleurs, en France, le nombre de demandeurs d'emploi a augmenté de 800 000 personnes en 18 mois et Pôle Emploi annonce l'arrivée en fin de droits d'un million de personnes tout au long de l'année 2010.

Enfin, une réforme fiscale qui supprime la taxe professionnelle créant des incertitudes sur les finances des collectivités locales notamment les Communes,- mais je le développerai une fois que j'aurai abordé la loi de finances 2010.

Nous arrivons maintenant au contexte local qui se manifeste par des fermetures d'entreprises et une hausse du chômage, là aussi conséquence de la crise financière internationale. De novembre 2008 à novembre 2009, la Ville d'Eu a vu le nombre de demandeurs d'emplois croître de 58 personnes, soit 9,83 %. L'entreprise Silverwood a fermé ses portes ; SGD, Alcatel, Sival Bronze Alu ou encore Smurfit annoncent des baisses d'effectifs, qu'il s'agisse de licenciements, de non remplacement des départs en retraite ou autres. Enfin, il pèse sur les services publics locaux des menaces importantes : je citerai l'Hôpital, la Poste et la Gendarmerie.

Tous ces éléments doivent donc nous inspirer la prudence dans l'élaboration du budget primitif 2010. Mais avant d'aborder 2010, faisons un retour sur 2009.

Le compte administratif 2009 montrera une forte baisse des droits de mutation,- je le précise pour ceux qui ne le sauraient pas,- c'est une taxe perçue sur les donations, successions ou ventes d'un bien immobilier. C'est une mesure utilisée pour juger de la bonne santé économique. Et donc, au niveau national, la baisse a été de 30 % cette année. Elle est de 34 % à la Ville d'Eu. Cela montre l'ampleur de la chute des ventes en 2009. Concernant les dotations de l'Etat, la loi de finances 2009 prévoyait une enveloppe normée en augmentation de 2 %. Or, à Eu, les dotations reçues de la part de l'Etat sont en baisse de 2,57 %. Il s'agit de la conséquence de la baisse démographique constatée lors du dernier recensement. En termes de fiscalité directe, les taux, vous le savez, sont restés inchangés. Les bases ont, elles, augmenté de 2,5 % pour une inflation de 2009 à 0,9%.

Concernant le plan de relance, nous nous étions engagés à augmenter, tous budgets confondus, nos dépenses d'investissement par rapport à la moyenne des dépenses d'investissements de 2004 à 2007, donc sur la précédente mandature, et cet objectif a été réalisé. Nous pourrions donc compter dorénavant, après validation par les services préfectoraux, sur une recette de FCTVA avec un décalage annuel, et non plus sur un décalage de 2 ans.

Par ailleurs, et là je vais demander à mon collègue Michel BARBIER de présenter les graphiques, la dette a continué de diminuer très sensiblement en 2009, - 7,82%, ce qui, sur 2 ans fait une baisse de 14,35%. Je vous explique le graphique (projection sur écran).

Il s'agit de l'état de la dette au 1^{er} janvier de l'année. Donc les 2 exercices de notre mandature, ce sont les barres vertes. Les barres bleues c'est avant et les barres qui suivent, c'est la projection dans le cas où nous n'emprunterions pas sur ces exercices. Je crois que c'est assez parlant. Et donc je précise qu'aucun emprunt n'a été contracté par la Ville en 2009.

Au final, notre résultat comptable continue à légèrement progresser en 2009. Pour mémoire, je rappelle le chiffre 2008 : 1 004 402,97 €. Et donc là, vous avez le même principe : en vert notre mandature, en bleu précédemment ; donc vous voyez les résultats.

J'aborde maintenant la loi de finances 2010 qui se caractérise, tout d'abord, par la suppression de la taxe professionnelle sur une somme non revalorisée par les bases. Pour mémoire, en 2007, la taxe professionnelle s'élevait pour la Ville d'Eu à 2 413 663 € et en 2008 à 2 519 465 €. Que va-t-il se passer en 2010 ? L'Etat va nous verser une compensation relais annoncée à l'euro

prêt. Cette compensation relais comprend 2 éléments, la cotisation foncière des entreprises qui faisait déjà partie de la TP mais qui, elle, est maintenue. Et une 2^{ème} partie qui sera fonction d'un calcul en fonction de la taxe professionnelle 2009. Il y a 2 solutions, soit on multiplie la base 2010 par le taux 2009 dans la limite du taux 2008 + 1%, soit en fonction du produit de la taxe professionnelle 2009. Nous aurons également à voter un taux relais 2010 et cet élément sera prépondérant pour la suite puisque c'est l'écart entre le taux précédent de taxe professionnelle et ce taux relais sera pris en compte pour déterminer le montant de la contribution économique territoriale que je vais évoquer de suite et qui interviendra en 2011.

Donc cette contribution économique territoriale sera composée de la cotisation foncière des entreprises calculée de la façon que je viens d'indiquer plus la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises. A été créée ou va être créée, puisque ce sera en 2011, une imposition forfaitaire des entreprises de réseau. Par ailleurs, la taxe sur les surfaces commerciales, tascom, qui jusqu'à présent entrait dans les caisses de l'Etat, sera reversée aux collectivités locales. Nous toucherons également, et là je me base évidemment sur les simulations du ministère de l'économie, sur une dotation complémentaire ; et enfin, est mis en place un fond national de garantie individuelle des ressources. Comment fonctionne ce fonds national ? Vous avez dans cette réforme ce que l'on appelle des villes gagnantes et des villes perdantes. Les villes gagnantes suite à cette réforme sont celles qui, a priori, auraient dû recevoir une somme plus importante que ce qu'elles avaient jusqu'à présent. Elles n'auront pas la différence positive que la réforme leur permettait d'espérer. Cette somme sera versée sur le fonds national de garantie au profit des villes perdantes, et la Ville d'Eu fait partie des villes perdantes. Le fonds national de garantie individuelle est annoncé par le ministère de l'économie à 800 000 € pour la Ville d'Eu. Dans le projet initial de loi de finances, ce fonds national de garantie individuelle de ressources devrait s'épuiser chaque année à hauteur de 5% ce qui fait qu'en 20 ans ces 800 000 € n'auraient plus été versés à la Ville d'Eu ; c'est-à-dire qu'en 2011 nous aurions eu 800 000 €, en 2012 c'est 760 000, en 2013 720 000 etc. Cette mesure est momentanément repoussée. Nous ne savons pas s'il sera décidé ultérieurement de ne pas la reprendre ou si, au contraire, elle sera reprise. Voilà pour les 2 prochaines années.

Par ailleurs concernant les dotations de l'Etat la loi de finances prévoit une augmentation de la dotation globale de fonctionnement de 0,6 % alors que l'inflation dans cette même loi de finances est prévue à 1,2 % ce qui implique de facto une baisse importante du pouvoir d'achat de la Commune. Enfin les bases de fiscalité directe augmenteront de 1,2 % c'est-à-dire à la même hauteur que l'inflation prévue.

Nous pouvons aborder maintenant les perspectives 2010 pour la préparation du budget de la Ville d'Eu. Bien évidemment les dépenses et recettes avant budget primitif autorisées par délibération du Conseil Municipal du 18 décembre 2009 seront intégrées. Par ailleurs nous poursuivrons notre politique volontariste de désendettement de la Ville. Toutefois, l'emprunt n'est pas tabou : cela signifie que l'on peut quand même emprunter tout en désendettant la Ville. La question, c'est de savoir à quel niveau on emprunte. Par ailleurs, nous menons actuellement une réflexion sur les tarifs communaux avec comme objectif de permettre à un maximum de population, eudoise en priorité, d'avoir accès à ces différents services tout en renforçant le produit des services au chapitre 70 qui, en recettes de fonctionnement, est à peu près le seul chapitre sur lequel nous avons la main, puisque pour les impôts et taxes nous votons les taux certes, mais c'est quand même très limité ; quant « à dotations et participations », nous attendons les sommes mais nous ne sommes pas décideurs.

Concernant les subventions et participations, les subventions concernant les Associations à caractère social sur une liste que nous avons retravaillée et qui est définie, et non exhaustive, - c'est-à-dire que des Associations nouvelles peuvent très bien y être intégrées-, seront transférées sur le budget CCAS. La cotisation SPA qui était jusqu'à présent affectée sur les subventions passera à la ligne 6281, concours divers. Les sommes liées au contrat enfance jeunesse changeront de ligne budgétaire et passeront au 6558, autres contributions obligatoires. Sont concernés le Centre des Fontaines, la Hêtraie, la Farandole et les Lutins. Enfin, le salaire du Directeur du Centre des Fontaines, après avenant à la convention, rejoindra la ligne budgétaire 6288, autres services extérieurs. C'est déjà sur cette ligne que sont payés les salaires des professeurs de l'Ecole de

Musique. En tout état de cause le soutien de la Commune aux Associations, en fonction des demandes effectivement reçues, ne diminuera pas en 2010. Seules les écritures budgétaires évolueront. Cela signifie, pour être clair, que la ligne budgétaire subventions sur le budget apparaîtra sur un montant inférieur à celui de l'année précédente, tout simplement parce que les choses auront été remises à leurs places. En termes de dépenses de personnel, sur la seconde partie de l'année, les personnels administratifs du CCAS seront mis à disposition, avec leur accord, au CCAS. Et donc les charges de personnel afférentes seront transférées sur le budget CCAS. En terme de fiscalité directe les taux resteront inchangés et si les ménages voient leurs impôts augmenter, ce sera dû à l'augmentation des bases sur décision du parlement dans le cadre de la loi de finances 2010, sur proposition du gouvernement.

Concernant les projets de la Commune, la recherche de financements par subventions constitue encore et toujours une impérieuse nécessité. Nous privilégierons comme nous l'avons déjà annoncé la mise en œuvre de programmes pour lesquels nous aurons obtenu un financement conséquent et ce, même si les autres collectivités territoriales, financeurs essentiels de nos projets se voient plongés dans l'incertitude des réformes en cours. Voici exposées les orientations qui guident l'élaboration du budget primitif 2010, je vous remercie de votre attention.»

Mme le Maire : « Nous allons pouvoir commencer le débat, peut-être en abordant les travaux, gros programme. Qui veut prendre la parole ? »

Mr GOUET : « Mme le Maire, Mr l'Adjoint, Mesdames et Messieurs les élus, l'an dernier à pareille époque, le groupe d'opposition que je représente vous a envoyé un message clair en ne prenant pas part au vote du budget primitif pour défaut d'informations préalables et substantielles lors du débat d'orientation et ce conformément aux dispositions des articles L2121-12, L2121-19, L2121-20 et 21 du code général des collectivités territoriales.

Aujourd'hui nous nous voyons dans l'obligation de constater que notre avertissement n'a pas subi d'effet de votre part puisque la note explicative de synthèse qui vient de nous être développée et qui nous a été remise est pour le moins à nouveau succincte, sibylline et qu'il est difficile d'en dégager les grandes orientations, de gestion qui seront les votre en 2010. Les éléments donnés en cours de Conseil sont trop tardifs et ne correspondent pas aux obligations légales. Ils ne peuvent donc entrer dans le débat. Notamment si vous mentionnez dans la note que vous envisagez d'avoir recours à l'emprunt, vous ne précisez ni les montants des concours que vous seriez ainsi amenés à solliciter ni leur emploi dans une politique d'investissement dont vous ne faites même pas état. Or il y a une jurisprudence constante que la note explicative de synthèse adressée aux membres élus de l'Assemblée délibérante ne saurait se limiter à quelques lignes rappelant le contenu du précédent budget comme c'est ici le cas et les marges de manœuvres disponibles. La note doit également comporter outre les taux d'imposition envisagés et l'évolution de la dette dont il a été bien fait état, des informations sur les principaux investissements projetés, ce qui a été complètement omis. Le juge a été ainsi amené dans certaines communes lorsque la note était insuffisamment détaillée à annuler purement et simplement la délibération par laquelle, par la suite, le budget primitif avait été approuvé. Il s'agit d'une formalité substantielle incontournable.

A défaut d'informations précises sur le sujet, on peut en effet craindre que le recours à l'emprunt soit destiné à couvrir des déficits de gestion, ce qui est proscrit. Enfin dans le détail quelques remarques s'imposent. Les considérations sur la politique nationale sont à nouveau inutiles et superfétatoires.

Que vient faire en effet le déficit public dans le débat d'orientation budgétaire de la Commune ? Idem pour les menaces sur certains services publics comme l'Hôpital, la Gendarmerie et la Poste qui sont inopérants sur le budget de la Ville. Concernant les résultats 2009, je relève que la dotation reçue a été en baisse de 2,57 %. Il me semble que les chiffres annoncés il y a 12 mois étaient largement supérieurs et exagérément pessimistes et que l'on a inutilement crié au loup.

Sur la loi de finances 2010, il est établi que la suppression de la taxe professionnelle sera intégralement compensée et qu'elle n'aura donc aucune influence sur le budget 2010 de la Commune. Pourquoi donc faire appel à des arguments totalement inopérants en 2010 ? Y aurait-il

des motifs électoraux qui dépassent la compétence du débat d'orientation ? Enfin il faut clairement indiquer que la modification d'imputation de certaines dépenses au demeurant très importante ne constitue qu'un transfert de charges sur le CCAS et ne pourra donc être considéré à l'avenir comme un effort supplémentaire dans le domaine de la politique sociale de la Commune. Donc en conclusion notre groupe conteste la validité de la note de synthèse qui a été présentée aux élus dans le cadre réglementé du débat d'orientation budgétaire. »

Mme le Maire : « Je suis très surprise que vous alliez déjà aux conclusions. Je vous trouve brutalement très jeune de caractère. Nous sommes là pour débattre. Nous mettons sur la table un certain nombre d'éléments et c'est avec vous que nous allons pouvoir aborder des projets d'investissements, que nous connaissons les uns et les autres et que nous allons devoir moduler sur leur volume afin de pouvoir aborder le budget primitif. Donc Mr LEVESQUE, vous allez peut-être pouvoir nous parler de la restauration de la Salle des Guises. »

Mr LEVESQUE : « Effectivement, concernant la restauration de la Salle des Guises, les commissions d'appel d'offres sont en cours et c'est une restauration qui aura lieu sur 2 exercices budgétaires. »

Mme le Maire : « Donc ce qui veut dire que les 2 millions d'euros d'estimation à la commission d'appel d'offres s'avèrent suffisants. »

Mr LEVESQUE : « Très largement, oui. »

Mme le Maire : « D'accord. Nous espérons donc 1 140 000 € et nous allons pouvoir, je m'en réjouis, voir ça compte tenu du calendrier sur 2 exercices. »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Est-il possible que vous me parliez de la 1^{ère} partie de l'entourage du Lycée sur sa 2^{ème} tranche ? »

Mr LEVESQUE : « Elle sera terminée normalement sur cet exercice. »

Mme le Maire : « Donc on devrait être aux alentours des 400 000 € qui nous restent encore à verser pour faire la fin de l'entourage de cette 1^{ère} tranche du Lycée. Nous devrions avoir le Chemin de Halage plus les travaux paysagés. Pouvez-vous me parler de l'aire d'accueil des gens du voyage s'il vous plaît ? »

Mr LEVESQUE : « Tout cela est prévu au budget 2010 dans les projets. »

Mme le Maire : « Il y a quand même un souci sur l'aire d'accueil des gens du voyage puisqu'il y a eu une visite du Département qui ne souhaite pas que la sortie de l'aire des gens du voyage se fasse à l'endroit prévu. »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Je crois qu'il va falloir prévoir un surcoût. »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Ils ne veulent pas je crois qu'il y ait 2 carrefours. »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait mais je pense que Mr GREBOVAL est à même de répondre. »

Mr GREBOVAL : « Il faut faire un accès indirect si je peux dire, nous avons de la voirie en supplément. »

Mme le Maire : « Maintenant il y a je crois Mme BRIFFARD, l'étude de la Salle de Sports. Vous prévoyez de redémarrer l'affaire en 2010 ? »

Mme BRIFFARD : « Oui tout à fait, c'est un projet qui va être revu mais pas enterré comme certains ont pu le dire. »

Mme le Maire : « D'accord. Donc si les uns et les autres en sont d'accord mais surtout n'hésitez pas à poser des questions si vous voulez qu'on retienne et éventuellement si vous voulez qu'un projet que nous énonçons soit sorti, n'hésitez pas à le dire. Bien entendu qu'il y a forcément la continuité de l'étude sur les eaux pluviales puisque c'est un élément déterminant pour aller sur des investissements de fond donc là nous aurons des subventions pour une charge, à priori je crois, de 40 000 € ? »

Mr LEVESQUE : « De mémoire, oui, c'est cette somme. »

Mme le Maire : « C'est bien cela ? »

Mr LEVESQUE : « Oui. »

Mme le Maire : « Est-ce que nous sommes en capacité de continuer l'opération programmée d'amélioration de l'habitat ? »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Donc cela devrait je crois être une opération pour cette année 2010 aux alentours de 100 000 € ? »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Voilà. Donc là-dessus on est sur des informations que vous avez déjà les uns et les autres puisque nous avons, lors des réunions, abordé les phases de ces opérations. Comme les uns et les autres vous avez été au courant qu'au printemps, le Plan Local d'Urbanisme a été retoqué, bien entendu que nous devons le continuer. Au Conseil Municipal de décembre, nous avons abordé le FISAC. Donc il s'agit très certainement d'y mettre 24 000 €, le cahier est en cours de rédaction donc l'opération est prévue pour la fin du printemps 2010. Donc ces dispositions restent dans l'addition. »

Mr LEVESQUE : « Je confirme. »

Mme le Maire : « Maintenant il y a tout un tas d'opérations non chiffrées sur lesquelles nous avons quelques éléments et souhaitons en discuter avec vous. Donc il y a l'ancien Collège des Jésuites qui devrait très certainement nous revenir si vous avez suivi l'actualité, vous êtes un petit peu au courant. Ce Collège des Jésuites, d'après ce que je sais, mais peut-être vous, avez vous plus d'informations que moi, il faudra lui trouver un système de chauffage puisqu'il ne s'agit pas de récupérer à priori dans un 1^{er} temps le Lycée post guerre qui est lui, rue de la République. Il y a des travaux sur l'Hôtel Dieu qui s'avèrent urgents comme j'ai eu l'occasion d'en parler hier soir et je crois qu'il serait, Mr LEVESQUE, raisonnable de budgéter 300 000 € sur l'Hôtel Dieu pour cette

année 2010, sachant que j'attends encore l'étude de l'architecte. Cette étude a été commandée en 2007. »

Mr LEVESQUE : « Tout à fait. »

Mme le Maire : « Donc pendant ce temps-là, on peut ne pas s'étonner que les choses empirent. Compte tenu de ce que l'on sait les uns et les autres que le 1^{er} dossier que j'ai eu sur mon bureau en arrivant, était l'état de l'électricité, je crois qu'il est raisonnable dans ce budget d'y mettre quelques lignes si les uns et les autres, vous n'y voyez pas d'inconvénients puisque la Mairie est encore distribuée à l'électricité avec ce que l'on appelle des porcelaines donc nous devrions avoir une 1^{ère} phase qui s'avèrerait plutôt utile en terme de sécurité.

Mr GREBOVAL, nous avons des soucis de neige sur la route de Beaumont qui je crois a fait un certain nombre de dégâts. »

Mr GREBOVAL : « Oui. Nous venons de faire établir des devis pour la réalisation et la réfection entièrement de la voie de l'accès au cimetière car la route est complètement dégradée, peut-être même prévoir les trottoirs en même temps car ce sont des bordures coulées alors nous verrons bien quand nous attaquerons les travaux, comment nous allons faire. C'est un surcoût. »

Mme le Maire : « Ce sont des nécessités qui s'avèrent urgentes et je crois que vous êtes à peu près sur la même problématique rue Lavoisier pour les uns et les autres, c'est la rue qui passe devant Alcatel. »

Mr GREBOVAL : « Oui mais là c'est la réfection complète également aussi bien côté amont ou aval d'Alcatel, tout est à refaire d'un bout à l'autre. Nous n'avons pas pu les mettre sur le compte parce que nous n'avons pas encore les sommes exactes pour les devis, mais nous les aurons pour le budget. »

Mme le Maire : « Je crois qu'il y a une urgence aussi rue des Hortensias, au Triolet. »

Mr VITAUX : « Excusez-moi, on assiste à quoi là ? On assiste à un débat d'orientation budgétaire ou votre répétition de votre préparation de Conseil ? »

Mme le Maire : « Dans le débat d'orientation budgétaire, il est prévu de discuter de ce qui est à retenir. Donc avec vous, j'aborde les projets que nous avons listés et si vous êtes en capacité de nous l'interdire, nous ne mettrons pas telle ou telle tranche. »

Mr VITAUX : « Non, mais pour autant nous avons un débat donc, au lieu d'avoir à assister à un monologue que j'avais déjà souligné la dernière fois. »

Mme le Maire : « Monologue ? Attendez, monologue c'est autre chose Monsieur. »

Mr VITAUX : « Vous étiez en monologue après vous faites intervenir vos différents Adjoints pour pouvoir répondre aux différentes fiches pour lesquelles vous avez bien travaillé précédemment, mais moi-même, j'aurai un point à dire sur ce débat d'orientation budgétaire je pense ? »

Mme le Maire : « Moi je veux bien sans problème vous donner la parole. Là pour l'instant je ne voyais personne allumer son appareil rouge. »

Mr VITAUX : « C'est un plaisir de vous écouter mais à un moment donné, quand on écoute soit Mr LEVESQUE ou vous-même, on a 2 sentiments à la lecture de ce débat très très synthétique.

Moi-même j'aurai quand même préféré qu'il y ait plus d'éléments concrets pour pouvoir débattre parce qu'il y a vraiment un sentiment, soit on prend la fuite en avant car effectivement vous faites un état des lieux qui est misérabiliste et qui est complètement à la connaissance de tout le monde. Nous savons très bien qu'il y a une situation qui est très dure pour l'Etat le National, pour l'International. Mais nous ce qui nous intéresse, c'est plutôt le débat, le contexte municipal. Et ce débat est un débat municipal concernant les futures finances. Dire que vous avez tout démontré qu'il y a avec la baisse, la chute de la taxe professionnelle, vous allez avoir une rentrée moindre et que ça va affecter notre budget, vous oubliez toujours qu'elle est compensée et tout ceci c'est rejeter cette réforme, c'est rejeter un peu facilement l'opprobre sur l'Etat alors que vous savez très bien qu'elle sera entièrement compensée. »

Mme le Maire : « Mr VITAUX, à quel moment a-t-on dit qu'elle serait moindre ? »

Mr VITAUX : « Dans vos propos. »

Mme le Maire : « Pas du tout. On a tenté de vous expliquer le mode de calcul où nous devrions avoir des compensations puisque nous sommes considérés comme en mauvaise situation et Mr LEVESQUE vous a donné une importante information, c'est que l'année dernière, sur la dotation globale de fonctionnement, nous avons été une 1^{ère} fois pénalisés. Donc nous allons avoir du ressenti sur le fait que le chiffre 2009 est mauvais. C'est cela qui a été dit. Reprenez les mots. »

Mr VITAUX : « De toute façon moi je considère qu'il faut arrêter de faire toujours du pessimisme en disant que tout va mal. Cette fameuse taxe professionnelle permettra d'avoir un poumon pour les entreprises et donc d'embaucher et de créer des nouvelles recettes. Ceci est un point. Vous parlez des entreprises locales qui sont touchées et vous parlez de l'activité de l'Hôpital, de la perte de la Poste et autres services publics et moi je dis qu'il faut arrêter de crier toujours au loup et de faire peur aux habitants, aux eudois. Il faut plutôt attirer des investisseurs, attirer des locaux pour pouvoir dynamiser notre Commune. Tout à l'heure Mr LEVESQUE citait Mr LAMY concernant la bombe qu'était l'endettement public, vous avez donc vous-même l'information comme quoi il faut peut-être stopper et être prudents sur notre budget primitif 2010 et vous-même avez réclamé cette prudence Mr LEVESQUE donc là je suis entièrement d'accord avec vous. Il faut être prudent, bien positionner nos choix de différents investissements et ne pas investir, ne pas emprunter n'importe comment, la preuve votre graphique a démontré que puisque nous n'envisagerions pas d'investir, nous nous permettrions de baisser notre dette publique. Donc au vu de tous ces éléments là moi je dis qu'il faut peut-être que vous fassiez un monde allouable et dire qu'il y a des choses à freiner, des choses effectivement, des investissements à reporter plus tard et ne pas toujours dire qu'il y a des situations et elle est complètement dans une situation complètement déplorable, attaquer toujours l'Etat de façon répétée pour moi ce n'est qu'un écran de fumée qui permet de cacher un peu la mauvaise gestion municipale que vous dirigez. »

Mme le Maire : « Je vois qu'il y a beaucoup de choses intéressantes mais avant de répondre sur ce que vous avez évoqué de même que Mr GOUET, on va continuer à évoquer quelques travaux qui nous semblent d'importance avant de décider avec vous lesquels doivent être évincés puisque vous évoquez qu'il faut savoir dépenser à bon escient, nous sommes tout à fait d'accord avec vous. Donc nous avons un instant abordé la rue des Hortensias, pourquoi est-ce que vous considérez qu'elle devrait être faite Mr GREBOVAL ? »

Mr GREBOVAL : « La rue des Hortensias, cela fait longtemps que nous en parlons, est complètement dégradée également, il y a un élargissement à faire en même temps puisqu'il y a eu des constructions de faites et il n'y a plus de passage, les véhicules n'arrivent plus à se croiser. « Nous n'allons pas faire des rustines sur une jambe de bois. »

Mr VITAUX : « Pouvez-vous nous repositionner la rue des Hortensias s'il vous plaît ? »

Mr GREBOVAL : « Rue des Hortensia, c'est au Triolet. C'est sur St Pierre en Val. Ce sont des gens un peu « oubliés » de temps en temps. Il faut leur donner un « coup de pouce ». »

Mme le Maire : « Nous avons abordé un instant la rue des Hortensias, effectivement je suis allée voir, nous sommes plutôt sur un état sanitaire très difficile et des gens qui payent le même type d'impôts que les gens de la Ville et aimeraient un peu avoir quelque chose d'important et d'après ce que j'ai vu on est à peu près à 120 000 €. Est-ce que vous pensez que l'on pourra avoir des subventions ? »

Mr GREBOVAL : « Je suppose que l'on aura des subventions un peu par le Conseil Général et peut-être par la Région et l'Etat je ne le sais pas mais en principe oui, aux alentours de 70 % peut-être. »

Mme le Maire : « Là non je vous restreins tout de suite puisque vu que l'Etat doit énormément d'argent au Département, les budgets ont été fixés, il n'y aura pas de supplément sur les enveloppes. Donc après il y aura une liste d'attente. Maintenant vous êtes bientôt près je crois pour les trottoirs de la rue de l'Abbaye où vous allez pouvoir nous faire une proposition pour une circulation plus correcte pour les piétons. »

Mr GREBOVAL : « Nous avons un projet d'élargissement de trottoir sur l'Abbaye au niveau du magasin de chaussures, ce qui permettrait d'avoir un trottoir raisonnable et de couper un peu la vitesse des véhicules, comme la voie est rétrécie, nous aurons moins de vitesse et nous verrons pour aménager un peu sur la Place, peut-être essayer de voir un giratoire, que l'on puisse passer dessus. »

Mme le Maire : « Il y a une autre grosse rubrique pour nous qui va être je crois le travail sur l'éclairage public. Pensez-vous que l'on peut se passer de rénovation de l'éclairage public en 2010 ? »

Mr GREBOVAL : « Je voudrais terminer sur l'Abbaye, concernant tous ces travaux, nous allons voir cela en commission avec la représentante de l'opposition. Pour l'éclairage public il va falloir nous mettre aux normes européennes. Donc nous allons être obligés de refaire des éclairages neufs à certains endroits mais le problème c'est de réparer déjà ce que l'on a en place, ce qui n'est pas évident car il y a eu des saccages. »

Mr VITAUX : « Pour cette rue de l'Abbaye il y a le mur de soutènement qui commence à avoir un peu de dégradations. Y a-t-il un sondage de prévu où des réparations qui sont prévues ? »

Mr GREBOVAL : « Nous essaierons de faire établir par entreprises des sondages pour voir un peu la résistance mais je crois qu'il y a un double mur à l'arrière. C'est ce qui empêche que l'on peut quand même essayer de voir faire des travaux pour rénovation de ce mur là. »

Mme le Maire : « Au travers de ce qui est évoqué là est-ce qu'il y a des travaux Mr GREBOVAL selon vous, qui peuvent être retardés dans la liste que nous avons évoquée, que ce soit la rue de l'Abbaye, la rue des Hortensias, je crois que la rue Jeanne d'Arc a également des soucis, la route de Beaumont d'après vous y a-t-il quelques priorités ? »

Mr GREBOVAL : « Moi je dirai que les priorités ce sont des rues très abîmées comme la rue Lavoisier, Beaumont... Mais nous ne pourrons pas tout faire. Nous allons passer les routes prioritaires, tout ce qui est le plus dangereux. »

Mme le Maire : « Et puis nous démarrerons les chantiers qu'une fois la certitude des subventions. »

Mr GREBOVAL : « Voilà c'est ce que j'allais dire, on ne démarre jamais avant d'avoir des subventions. Qui dit demande de subventions c'est parce que l'on n'a pas l'argent pour les travaux, si on fait les travaux avant d'avoir des subventions, on peut très bien nous dire que l'on n'a pas besoin de subventions. »

Mme le Maire : « Voilà quelques idées en terme d'investissement. Vous avez vu à l'intérieur de la proposition que pour le CCAS on demanderait au personnel de rester municipal mais d'être versé au Centre Communal d'Action Sociale afin d'avoir un budget réel « Centre Communal d'Action Sociale » comme le demande la loi. Donc nous allons aller vers cette piste là et de même un certain nombre de rémunérations, je ne pense pas que cela s'appelle exactement rémunérations dans le cadre du Directeur de la Maison des Jeunes devront être changés de ligne puisque ce n'est pas au sens réel une subvention. »

Mr LEVESQUE : « Ce n'est pas une subvention. Si c'est pris sur ce compte là, sur cette ligne là, c'est que la convention signée entre la Commune, le réseau normand et le Centre des Fontaines prévoyait que ce soit sous forme de subventions. Et donc après avoir pris nos informations auprès de Mme GUILBERT nous pouvons le faire mais il faut qu'il y ait un avenant à la convention pour changer cette ligne, pour changer la destination de la somme. »

Mr VITAUX : « Vous ne parlez pas trop de tout ce qui concerne l'axe de progrès pour le développement de l'économie locale, le commerce, quels sont vos quids de tous ces éléments là ? »

Mme le Maire : « Sur le commerce vous avez vu l'étude FISAC qui doit pouvoir embrayer après sur des aides à la modernisation des commerces. Ces aides étant principalement basées sur l'accompagnement des commerces, l'activité économique, je vous renvoie aux compétences décrites par l'Etat et qui ne nous permettent que de faire de l'assistance aux entreprises et de les diriger vers les services qui peuvent leur apporter assistance. Je reviens par exemple sur l'aide de Techni Bureau qui, il y a à peu près 6, 8 mois m'a contacté pour une garantie d'emprunt. J'ai eu le privilège et l'avantage de lire quelques documents où certains trouvaient que c'était absolument intolérable que je n'ai pas garanti des emprunts. Et bien je renvoie ces personnes à la lecture sur les autorisations à garantie d'emprunt et ils verront que si la proposition a été faite, elle n'a pas été faite dans le cadre de la réglementation. Par contre, ce que j'ai aussitôt fait, c'est de mettre cette entreprise en relation avec le médiateur de la République sur délégué au prêt bancaire puisqu'il a pu agir afin que la banque qui faisait défaut puisse effectivement faire ce pourquoi elle existe.

Pourquoi les communes n'ont pas le droit de garantir les emprunts bancaires ? Je crois que si vous voulez on peut faire une commission sur ce sujet là. Vous verrez que dans les garanties il faut bloquer l'argent en conséquence. Donc compte tenu de la difficulté financière de la Ville et compte tenu de la hauteur de garantie bancaire qui était possible nous aurions pu aussi arrêter de servir de la prestation pour les eudois. Il n'est pas prévu que les communes puissent faire ce type d'action. Ensuite il y a d'autres relais possibles qui peuvent l'être par les Communautés de Communes sauf qu'ici la compétence économique n'est que partielle à la Communauté de Communes. Donc après il y a tout un tas de possibilités quelles soient régionales ou départementales et ces outils là je les ai ouverts, j'ai mis en présence les acteurs afin que des solutions techniques soient apportées.

La compétence économique est tout à fait partielle dans les communes puisque nous n'avons pas de vocation économique telle que l'a définie la loi. »

Mr VITAUX : « Ca j'entends bien mais justement je voudrais rebondir sur ces édifiants relais qui sont à notre disposition. Vous avez depuis maintenant 2004 on va dire pour vous cette chance d'avoir une multitude de portes ouvertes avec le Département, la Région et vos différents partenaires politiques locaux. Je ne comprends pas que vous n'ayez pas usé abusé de cette opportunité pour pouvoir faire une sorte de laboratoire de notre Département, de notre Région pour montrer vis-à-vis d'un Etat que vous critiquez au quotidien, qu'il y avait possibilité nous, en Haute

Normandie, de faire, de nous démontrer qu'il y avait possibilité, que nous avons l'intelligence et la capacité à développer et à tirer les investissements et montrer que l'on faisait une sorte de France bis dans notre Haute Normandie. »

Mme le Maire : « Je ne comprends pas exactement ce que vous voulez dire car l'exercice libéral reste l'exercice libéral. »

Mr VITAUX : « Moi je vous parle de pouvoir user et d'abuser de toutes les politiques qui existent, de toutes les forces politiques que vous avez entre vos mains, qui sont la Région et le Département pour faire en sorte que vous ayez avec vous tous les acteurs pour attirer les investisseurs. »

Mme le Maire : « Vous me tendez une perche qui est extraordinaire Mr VITAUX. Je vous remercie bien volontiers, vraiment je suis très sensible au fait que vous me permettez de dire qu'investir maintenant 56 millions d'euros pour le Lycée, c'est effectivement apporter de la ressource locale. D'une part, sur la construction qui s'est faite ici qui a donc provoqué une certaine activité économique pendant la phase de construction et une fois que cet outil puisqu'il en est à sa 1^{ère} phase avant de passer et déjà démarrer la 2^{ème} phase est ensuite un laboratoire puisque vous savez que, dès à présent, et même déjà sur les temps un petit peu avant les chefs d'entreprise font à l'intérieur de la partie d'enseignement professionnel des productions pour leur propre compte avec les outils de la Région pour qu'ils n'aient pas à investir sur certains types de matériels.

Donc c'est un laboratoire qui est à l'usage du chef d'entreprise, ceci a déjà lieu. Après moi je ne suis là que pour apporter des compléments, je ne suis là, en tant qu'élue régionale anciennement élue départementale, pour accompagner, mais en aucun cas je fais et ces outils, ils les utilisent ou ils ne les utilisent pas. Cela fait 10 ans que je reçois et que je suis invitée régulièrement dans le cadre du Pôle Verrier, et cela fait 10 ans que j'évoque avec les chefs d'entreprises qu'il est grand temps qu'ils écrivent les métiers du verre. Qu'est-ce qu'un métier du verre aujourd'hui ? Vous me cherchez les roms à disposition des demandeurs d'emplois qui soient le calibrage des différents métiers du verre. Cela n'existe pas aujourd'hui et ce qui veut dire que derrière implanter des formations verre pose de sérieux problèmes puisque ces roms n'existent pas. Donc vous voyez ce n'est pas moi qui vais écrire les métiers du verre, ce sont les chefs d'entreprises qui doivent les écrire. L'exercice libéral est comme ça. Après il s'agit de leur permettre de pouvoir ensemble évoluer. C'est ce que l'on fait au sein de Glass Vallée où les coûts de fonctionnement de cette structure sont supportés par les 2 Régions pour leur permettre de travailler ensemble et d'évoluer. En ce moment ils sont en train de prendre un coup de boutoir de grande importance et il s'agit qu'ils puissent avancer plus forts pour être mieux dans la Société et elle est très difficile pour eux aujourd'hui comme malheureusement elle est aussi très difficile dans les métiers de construction de voitures, de construction d'avions et l'industrie est très malmenée.

Cela me permet en même temps puisque vous évoquez ces capacités que j'aurai à faire de vous évoquer que la Ville d'Eu a fait l'objet d'une enquête de la part de l'Etat sur sa dominante industrielle et nous sommes un cas plutôt exceptionnel, la 2^{ème} Ville de Seine-Maritime étant Bolbec, à avoir gardé autant d'emplois industriels, ce qui, aujourd'hui, vous l'avez vu, le monde industriel étant en situation très difficile alors que vous avez des banques qui sont en situation rayonnante. Vous avez des services qui sont en situation confortée et le monde industriel, avec son obligation perpétuelle à réinvestir, souffre énormément et les chefs d'entreprises souffrent, la production souffre, les employés et les ouvriers souffrent énormément. Donc je suis là pour accompagner mais je ne remplace aucun chef d'entreprise et j'essaie de leur proposer quelques portes. »

Mr VITAUX : « Juste un petit rectificatif par rapport à ce dont je parlais, je parlais moi d'emplois pérennes, vous me citez le Lycée, effectivement il y a eu 56 millions d'euros d'investis pour cette structure certes, mais ce ne sont pas des emplois pérennes, je vous parle d'emplois,

d'investissements, de faire venir des structures d'entreprises ou de petites PME ou d'artisanat, bref de services qui soient pérennes. »

Mme le Maire : « Vous regarderez le dossier Techni Bureau où la Région a demandé des mutations, ceci a eu lieu il y a 3 ans et des emplois qui étaient en CDD ont été convertis en CDI. Après intervient la crise et vous savez autant que moi ce qu'il a été des périodes en dents de scie de l'Entreprise Techni Bureau. Si des CDD ont été transformés en CDI c'est qu'il a bien fallu que certaines aides soient assorties de conditions.

Maintenant, vous me parlez d'emplois non pérennes au niveau du Lycée, là je suis très surprise parce que lorsque nous ouvrons des sections, nous faisons des postes d'enseignants car notre Vallée a quelque chose de très difficile aujourd'hui, c'est qu'en recherche et en développement elle n'est pas reconnue. Donc il lui faut à tout prix que les entreprises osent investir des lieux de recherche et de développement.

Je vous rappelle que sur le dossier qui avait déposé pour le Pôle Verrier de la Vallée de la Bresle il y a 2 ans, il avait été retoqué par l'Etat au motif que dans la Vallée de la Bresle il n'y avait pas d'organisation de recherche et de développement parce que pour la pérennité dans notre monde actuel, la recherche et le développement sont indispensables. »

Mr BARBIER : « Je vais peut-être remettre une couche de politique nationale. Vous vous y attendiez... Simplement le développement industriel, la recherche, l'investissement, il me semble que c'est le rôle premier des banques, mais les banques à mon avis, en ce moment, préfèrent spéculer. D'ailleurs cela repart. Le CAC 40 c'est 22% de plus en 2009, exactement le même taux que l'augmentation du nombre de chômeurs pour l'an passé. Donc moi je pose la question : n'y a-t-il pas des politiques nationales à faire évoluer, de taxation bien entendu, une réforme fiscale, de taxation des actifs financiers. Je crois que c'est aussi une solution pour l'investissement industriel, le développement et la recherche. »

Mr LEVESQUE : « Dans mon propos introductif, j'ai évoqué le plan de relance et notre engagement concernant le FCTVA. Il se trouve qu'en cours d'année nous nous sommes rendus compte que sur les exercices 2004 et 2005 avait été affecté en dépenses d'investissements ce qui relevait d'opérations d'ordre pour un montant de 2 millions d'euros en 2004, pour un montant de 185 000 € en 2005. Je vais vous lire ici 2 courriers que nous avons reçus. Le premier émane de la Trésorerie Générale de Seine-Maritime. Le second de la Préfecture.

« Madame le Maire,

Par lettre citée en référence vous sollicitez une modification de la moyenne de référence de votre Commune dans le cadre du dispositif du plan de relance de l'économie versement anticipé du fonds de compensation pour la TVA FCTVA. Sur un plan strictement comptable, je vous informe que votre demande est recevable. Les opérations d'ordre budgétaire concernant l'affectation patrimoniale en 2004 et 2005 du Théâtre du budget général au budget annexe Théâtre pouvaient en effet, sur votre demande être exclues de la moyenne de référence calculée par la Direction Générale des Finances Publiques. »

Par la suite la Trésorerie nous invite à contacter la Préfecture et la Préfecture nous répond :

« Par lettre citée en référence, vous avez sollicité une modification de la moyenne de référence qui figure dans la convention que vous avez signée avec l'Etat en 2009 afin de bénéficier de la mesure du FCTVA dans le cadre du plan de relance de l'économie. Ainsi que vous le savez, les lois de finances rectificatives en 2009 ont modifié l'article L1615-6 du Code Général des Collectivités Territoriales afin de faire bénéficier l'attribution anticipée du FCTVA à des collectivités qui se sont engagées à une progression de leurs dépenses réelles d'équipements par rapport à la moyenne constatée dans leurs comptes pour les exercices 2004 à 2007. S'agissant de

votre Commune, il s'avère que la moyenne de références qui figure dans la convention signée avec l'Etat, d'un montant de 2 756 584 € s'élève en réalité à 2 216 208 € comme cela a été confirmé par Mr le Trésorier Payeur Général dans le courrier qu'il vous a adressé le 04 décembre 2009.

Par conséquent je vous confirme que c'est bien ce dernier montant revu à la baisse qui sera pris en compte. Cela signifie tout d'abord que la sincérité des budgets précédents peut être remise en cause puisque vous parlez d'un débat d'orientation budgétaire dont vous contestez la validité, je vous rappelle ceci et je précise également que quelque soit le montant retenu, nous avons réussi l'objectif que ce qu'il s'agisse des 2 756 000 € ou des 2 216 000 €, nous sommes nettement au-dessus. »

Mr VITAUX : « Vous parlez de la sincérité des budgets précédents remis en cause. Nous souhaitons débattre aujourd'hui du budget 2010. Malheureusement nous n'avons pas à débattre des anciens budgets. »

Mr LEVESQUE : « Oui sauf que puisque cela fait partie du plan de relance, cela concerne le budget 2010. »

Mr VITAUX : « Donnez des éléments chiffrés parce que vous nous... »

Mme le Maire : « Cela a exactement été dit. »

Mr LEVESQUE : « Je vous ai dit que les opérations d'ordre sur le budget 2004 mis en dépenses d'investissements s'élevaient à 2 millions d'euros et que celles du budget 2005 s'élevaient à 185 000 €. »

Mme le Maire : « Donc on voit au travers de tout cela qu'il était important de regarder les exercices antérieurs puisque c'est une moyenne si je me trompe de 2004 à 2007 qui nous permet aujourd'hui d'être en observation et cette dernière fait que nous avons été en capacité en 2009 à dépasser la moyenne de ces années et ce résultat est acquis. Pour nous c'est important que ce retour de TVA intervienne l'année d'après plutôt que 2 ans après. C'est une manne financière plus conséquente et cela évite d'aller « pressurer » le contribuable dans la mesure où cet argent frais est beaucoup plus à sa valeur en arrivant l'année d'après qu'en arrivant 2 ans après.

Donc ce sont des outils qui sont intéressants. J'expliquais tout à l'heure la baisse de la démographie qui est un coût qui nous a pénalisé en 2009, c'est-à-dire que, lorsque nous avons présenté le budget primitif, nous avons espéré des sommes plus conséquentes que la réalité ne l'a été puisque lorsqu'il y a un retour de recensement, il est théoriquement convenu que l'incidence est 2 années après, et bien l'incidence a été l'année suivante. Et nous pensons qu'il va y avoir aussi une incidence 2010 car je pense qu'ils ont du quelque part le calculer sur 2 exercices.

Donc ceci nous engage à une grande prudence et c'est en fonction de ça qu'à partir d'un certain nombre de projets que j'ai listés devant vous, je souhaiterais que les uns ou les autres, vous me disiez quel projet nous devons retirer de cette liste, selon vous, qui se doit d'être reporté par rapport aux attentes de la population.

Donc je vous ai évoqué la salle des Guises, les abords du Lycée, les gens du voyage, la salle de sports, les eaux pluviales, les animations, le PLU, le FISAC, l'ancien Collège des Jésuites, les travaux à l'Hôtel Dieu, l'électricité au Château, la route de Beaumont, la rue Jeanne d'Arc, les Hortensias, la rue de l'Abbaye, l'éclairage public puis la rue Lavoisier, puisque certains sujets viennent d'arriver dans la dernière ligne droite compte tenu de la suite des intempéries.

Y a-t-il des sujets que vous voyez ici que vous voudriez voir reportés, question que je vous pose car nous sommes en débat. »

Mr GAOUYER : « Je n'ai pas voulu interrompre le débat qui était très intéressant, c'était juste une parenthèse. J'ai lu qu'autrefois, la Municipalité cautionnait les emprunts privés, c'est donc de l'affabulation pure et simple ? »

Mme le Maire : « Je n'ai peut-être pas assez « fouillé » pour répondre à cette question mais la caution, moi je ne connais que la garantie bancaire, elle est très encadrée et Mr HERBETTE, peut-être peut-on s'adresser à vous ? »

Mr HERBETTE : « Cela peut être assimilé à du soutien abusif. Ce n'est pas le rôle d'une collectivité locale de soutenir l'activité privée de façon démesurée. »

Mme le Maire : « C'est-à-dire que la Communauté Européenne peut nous retoquer pour favoritisme et abus sur la mise en concurrence des uns et des autres. Quelqu'un qui est aidé en garantie bancaire a forcément un coût de produit qui se trouve impacté positivement pour lui. Donc, une Société concurrente qui n'aurait pas eu les mêmes avantages pourrait attaquer au niveau de la Communauté Européenne ou même au niveau de l'Etat. Je peux vous donner comme exemple les Centres de Formation qui, aujourd'hui, n'ont absolument plus les mêmes subventions pour créer des bâtiments puisqu'il doit y avoir une juste concurrence. »

Mr LEVESQUE : « Ce qui signifie clairement que la Communauté Européenne a un impact sur le local. »

Mme le Maire : « Ce qui veut dire aussi que lorsque l'Entreprise Techni Bureau me convoque pour discuter avec moi des garanties bancaires, je comprends très bien leur souhait mais je leur ai largement expliqué que j'étais retoquable si j'avais eu l'idée de vous amener cela même en débat. Je n'aurai pas eu le droit de le faire autrement qu'en débat au Conseil Municipal. »

Mr VITAUX : « Ce dont je voudrais me féliciter, ce qui est riche dans notre débat c'est que l'on a également des cours d'instruction civique, merci Mr LEVESQUE. »

Mr BARBIER : « Simplement sur la dotation globale de fonctionnement, la baisse, la démographie etc...je crois qu'au sein de la majorité municipale, nous avons à cœur de faire revenir les gens à Eu. Il me semble que ça c'est une conséquence de la politique précédente et j'ai vu dans certains documents, entendu parler, j'ai même lu des mots « importation de population », cela m'a extrêmement choqué d'utiliser ce terme par rapport à la population. Je peux me faire le porte parole de la majorité pour dire que nous continuerons à faire venir des gens pour vivre dans notre Ville et pour continuer à la développer. »

Mme le Maire : « En clair Mr BARBIER on est « Ville ouverte » ? »

Mr BARBIER : « Oui. »

Mme BRIFFARD : « Comme Mr BARBIER parlait de « choqué » il n'y a pas que nous, majorité qui avons été choqués, la population également car bon nombre se sont étonnés de ces propos. »

Mme le Maire : « Les messages de Mme BRIFFARD ont été nombreux en ce sens. Je crois que certains écrivent des mots un petit peu facilement et j'aimerais surtout pour pouvoir entendre de leur part comment ils ont pu laisser glisser à ce point la population. C'est je crois grave en terme d'organisation de communes ce qui s'est passé et nous avons à cœur, même si certains le regrettent, d'évoquer les services publics et je suis attachée, de même à un certain nombre autour de cette table, au fait que la Gendarmerie, dans quelques mois, ne sera plus à la Ville d'Eu, que la Poste peut souffrir et nous avons été amenés à recevoir les délégués syndicaux et les chefs d'entreprises de la Poste sur ce sujet là puis les guichets pour les billets de train etc... tout ça, ce sont des services sur lesquels il nous faudra compter sans quand on est chef lieu de canton, théoriquement, on ne compte pas sans. »

Mr VITAUX : « Justement c'est l'opportunité de ce débat pour que vous puissiez nous proposer des idées sur l'avenir malheureusement de ces structures si jamais vos dires sont vrais sur la perte de la Gendarmerie et autres infrastructures, donnez nous vos solutions, proposez nous vos sujets. »

Mme le Maire : « Il y a une solution qui est assez simple. Je crois que 2012 va arriver. Il faudra que certains soient conscients que la Gendarmerie de Eu, nous avons une Gendarmerie, il y avait une Police au Tréport et il y a eu un grand rassemblement de tout ça en une seule entité : la Gendarmerie du Tréport. Comme nous avons un bâtiment de Gendarmerie à Eu, on n'a pas voulu nous couper le « kiki » trop vite donc on nous a laissé le PSIG, le Peloton de Surveillance et d'Intervention de Gendarmerie, c'est-à-dire la cellule de dégrisement et quelques gendarmes qui habitent dans les logements puisqu'il y en a 11 + 3 en maisons avec jardins. Très bientôt il y aura une Gendarmerie construite au Tréport et la Ville d'Eu était en capacité à faire un réel projet sur cette Gendarmerie. Nous n'en avons jamais entendu parler au Conseil Municipal. J'ai retrouvé un courrier où l'on avait envoyé un très haut gradé discuter pour nous c'est tout. Et cette Gendarmerie sera donc sur les coteaux du Tréport et la Ville d'Eu appellera les gendarmes. En tout cas elle aura perdu à la Ville un service public.

Là, c'est une décision à caractère national sur laquelle je ne peux plus à ce stade intervenir et je, nous, tous, chacun dans ses compétences. Le train est passé et nous avons regardé passer le train. Nous nous interrogeons du devenir de la Poste avant qu'elle ne disparaisse. Certains ironisent sur ce sujet. Je trouve cela surprenant. Le service public est une de nos richesses françaises. Le service public permet de mettre devant chaque personne une équité de traitement. Que l'on soit de Paris ou que l'on soit de Province, que l'on soit du chef lieu de canton ou que l'on soit d'une commune beaucoup plus petite, le service public ça se défend. On ne se contente pas de dire « ah ! J'ai perdu la Poste » et « qu'as-tu fait ? Je n'ai rien fait. »

Et bien je suis désolée nous agissons avec d'autres pour attirer l'attention sur quelques transformations qui pourraient se révéler dangereuses. Le service public ça se défend et ça se défend ensemble. L'emploi ça se défend et ça se défend ensemble. »

Mme ROBILLARD : « J'aimerais juste rajouter sur la Poste qu'il y a quand même une votation qui a été organisée et que même si elle n'avait pas valeur légale c'était quand même un moyen d'attirer l'attention sur ce service, à sa manière. »

Mr VITAUX : « C'était là un sujet de discussion, un sujet de votation qui était de plus complètement orienté. Vous savez très bien comment était faite cette votation qui n'a pas lieu d'être. »

Mme ROBILLARD : « C'est bien ce que je disais dans le sens où cela n'a pas de valeur légale mais c'est un moyen comme un autre d'attirer l'attention sur le service que l'on veut garder à la Ville d'Eu. »

Mr VITAUX : « Et si vous permettez sans vouloir faire de partie de ping-pong, je reviens toujours sur les mêmes idées, vous avez accueilli tout récemment lors de vos vœux à la municipalité le 22 janvier, un Président de Région qui est en même temps Sénateur donc proche d'Hémicycles nationaux. Vous avez invité une députée également au niveau national, lorsque vous dites que vous ne pouvez plus rien faire les dossiers pour la Gendarmerie sont là haut. Ecoutez qu'ils redonnent leurs mandats à d'autres élus de la droite et on pourra peut-être défendre les problèmes. »

Mme le Maire : « C'est extraordinaire cela, la démocratie consiste aussi à avoir une proportion d'un bord et de l'autre et quand les questions sont posées, c'est le nombre de voix qui comptent. Vous souhaiteriez que ces gens qui sont élus et qui sont de notre bord, déposent leurs mandats pour que dans votre camp il y en ait encore plus, il y ait encore moins de contestations

possibles car voyez sur la sécurité sociale, s'il n'y avait pas eu un certain nombre d'amendements, la chose serait passée à toute vitesse et les gens auraient souffert encore beaucoup plus.

Je vais faire un reproche à Mr LEVESQUE devant vous. La taxe professionnelle va nous être compensée mais personne ici, n'a abordé quelle partie de cette somme que nous allons toucher, va être prise sur les foyers. Ca c'est un sujet. »

Mr GOUET : « Pour revenir sur un sujet que vous avez évoqué tout à l'heure je crois qu'il conviendrait quand même de préciser que le démantèlement de la Police Nationale a été initié sous le ministère de Mr JOSPIN. »

Mme le Maire : « Extraordinaire. »

Mr LEBLANC : « Il est dommageable pour nous la Ville d'Eu, nous perdons gros, nous perdons la Gendarmerie. C'est malheureux de l'avoir laissé filer. Il faut se défendre pour la conserver. Pourquoi d'autres y arrivent. A Neufchâtel pourquoi conserve-t-on la Gendarmerie ? Ce n'est pas plus important. Mr GOUET, franchement, moi qui ne prends jamais la parole je vous interpelle. »

Mr GOUET : « Je réponds que les décisions, c'est comme pour les tribunaux tout cela a été pris au niveau national. Vous pouvez faire ce que vous voulez ce n'est pas cela qui empêchera le démantèlement de se faire. »

Mme le Maire : « Je reprends sur Mr GOUET en disant que le Tribunal de Dieppe qui devait disparaître a été maintenu grâce au combat d'un certain nombre d'entre nous. Chaque chose se défend pied à pied, point à point. « Il faut être là pour ne pas non plus se laisser faire ». « Et je crois que c'est important d'avoir rendez-vous à un certain moment pour montrer qu'un service public ça se défend. »

Mr GOUET : « Au moment du démantèlement de la Police Nationale il me semble me souvenir que tous les élus locaux qu'ils soient de droite ou de gauche se sont manifestés pour essayer de faire inverser cette suppression du commissariat du Tréport et que la Mairie du Tréport, pas plus celle de Eu, n'a réussi à inverser la tendance. »

Mme le Maire : « Effectivement il y avait un regroupement des instances de Police et de Gendarmerie mais vous avez, votre équipe, un peu facilement laissé quitter un service au chef lieu de canton. »

Mr GOUET : « La Police était au Tréport. »

Mme le Maire : « La Police était au Tréport, la Gendarmerie était à Eu. De tout ça il ne devait en rester qu'un seul et c'est la Ville moins peuplée qui a gagné et non pas le chef lieu de canton. »

S'il n'y a pas d'autre intervention, nous allons passer au point suivant puisqu'il n'y a pas de vote sur le débat d'orientation budgétaire. Je remarque quand même que cette année, le débat a été plus long que l'année dernière, qu'il y ait des chandelles ou pas. »

5) DEMANDES D'AVANCES SUR SUBVENTIONS 2010

Mr LEVESQUE : « Il y aura un vote. Plusieurs demandes de versement d'avance sur les subventions qui seront allouées en 2010 ont été déposées » :

- MAISON DES JEUNES	20 000 €
- LA HETRAIE	21 200 €
- EU FOOTBALL CLUB	15 000 €
- MUTUELLES PROFESSIONNELLES :	

Ville :

. MUTUELLE DE LA BRESLE :	12 000 €
. MUTUELLE GENERALE :	100 €
. MUTUELLE NATIONALE TERRITORIALE (M.N.T.) :	800 €
. MUTUELLE CENTRALE DES FINANCES	130 €

Camping :

. MUTUELLE DE LA BRESLE :	90 €
---------------------------	------

Théâtre :

. MUTUELLE DE LA BRESLE :	70 €
---------------------------	------

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser le versement de ces avances sur subventions 2010 qui seront inscrites au Budget Primitif 2010.

Mme le Maire : « Personne ne demande la parole. Nous allons donc passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

6) CONVENTION TRIPARTITE POUR LE CONVENTIONNEMENT DU THEATRE MUNICIPAL DU CHATEAU D'EU DE LA VILLE D'EU « MUSIQUE ET THEATRE BAROQUES » AVEC L'ETAT ET LA REGION

Le Théâtre Municipal du Château de la Ville d'Eu a développé, depuis sa réouverture en 2003 la diffusion professionnelle du spectacle vivant, le soutien à la création artistique et la formation des publics. Dans le cadre de ce développement, la structure a choisi d'axer un volet important de son travail de diffusion et d'actions culturelles sur les formes baroques qu'elle s'est efforcée de faire découvrir et apprécier du public.

Afin de conforter l'action menée par cette structure culturelle, l'Etat et le Conseil Régional de Haute-Normandie s'associent à la Ville d'Eu pour soutenir le projet développé au Théâtre Municipal du Château sur trois ans, autour d'objectifs communs et complémentaires. A cet effet, il est proposé la signature d'une convention (voir en annexe n°2) entre :

- l'ETAT – MINISTERE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION
- la REGION HAUTE NORMANDIE
- la VILLE D'EU pour le THEATRE MUNICIPAL DU CHATEAU

La convention sera conclue pour une durée de trois ans, elle prendra effet au 1^{er} janvier 2010 et prendra fin le 31 décembre 2012.

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser Madame le Maire ou son représentant à signer cette convention d'objectifs avec l'Etat, la Région et la Directrice du Théâtre Municipal du Château d'Eu ,
- d'autoriser Madame le Maire à signer les conventions financières avec les partenaires, pendant la durée de cette convention.
- d'autoriser Madame le Maire à signer la Charte de coopération conclue entre l'Académie Bach, rencontres en Pays de Bray, l'Opéra de Rouen Haute-Normandie et la Ville d'Eu.

Mme le Maire : « Vous avez trouvé sur tables un rectificatif du document technique envoyé à chaque Conseiller et je vous demande de rajouter à la fin, « autoriser le Maire à signer cette convention d'objectifs ; -autoriser le Maire à signer les conventions financières avec les partenaires ; et à rajouter, nous vous l'avons mis en grisé, « autoriser le Maire à signer la charte de coopération conclue entre l'Académie Bach et rencontre en Pays de Bray, et l'Opéra de Rouen, Haute Normandie avec la Ville d'Eu. » Cette charte n'étant pas encore rédigée à cette heure-ci. Sur le gros document que représente la convention tripartite que Mr BARBIER va vous expliquer, il y a tout un tas de lignes en grisé. C'est ce qui est intervenu aujourd'hui. Lorsque l'on prépare une convention tripartite, il y avait un texte de base et nos partenaires ont fait savoir aujourd'hui un certain nombre de modifications. Donc je vous prie de nous excuser parce que ce document que vous aviez en possession a été réactualisé dans l'après-midi. »

Mr BARBIER : « Je découvre aussi, j'étais loin et je reviens. Je vais vous présenter une synthèse que j'ai mise sur un diaporama pour permettre à vous tous de suivre. Une convention tripartite, entre 3 parties : l'Etat, la DRAC, la Région Haute Normandie et la Ville d'Eu. Cette convention comporte plusieurs parties dont un préambule qui définit le conventionnement de la scène Théâtre Municipal autour de la thématique baroque. Le Théâtre Municipal est devenu un lieu de référence en général mais aussi sur cette thématique puisque depuis sa réouverture les années précédentes, nous avons développé une programmation autour du baroque. Et cette convention sera d'une durée de 3 ans qui pourra être renouvelée. Donc toujours dans le préambule, nous reviendrons ensuite au détail, sont définis les objectifs communs et complémentaires des 3 partenaires : développer la culture pour tous, rendre le patrimoine vivant. Sur la Région le Théâtre sera le 4^{ème} lieu labellisé par le Ministère de la Culture, je crois que c'est assez remarquable, surtout de nos jours. Et enfin sur le Territoire National, le Théâtre sera le seul lieu labellisé sur la musique et le Théâtre baroque. Actuellement il n'y a pas de lieux labellisés baroques, il y a juste un festival à Sablé sur Sarthe qui est un évènement ponctuel, labellisé baroque. C'est assez remarquable pour la Ville et cela aura certainement des retombées.

La 1^{ère} partie est le projet artistique et culturel. Donc les objectifs généraux avec 3 grandes parties : une mission de diffusion donc les formes variées théâtre, danse, musique baroques. Une diffusion hors les murs c'est-à-dire qu'on ne reste pas seulement dans le Théâtre mais on investit les lieux du patrimoine. Une coopération avec les ensembles baroques hauts normands que l'on a cités tout à l'heure et que nous avons rajouté c'est-à-dire l'Académie Bach, les rencontres en pays de Bray, l'Opéra de Rouen. Une mission de soutien à la création, organisation de compagnonnage, résidences d'artistes, recherche de mécénat. Donc là, un travail intéressant pour la Ville et de vie culturelle au quotidien. Une mission d'action culturelle autour et pour le jeune public mais aussi pour tous les publics, une décentralisation dans les quartiers avec des représentations éventuellement en appartement etc. et aussi une décentralisation sur le territoire du Pays Bresle Yères puisque le Théâtre a une fiche pays qui permet des financements des partenaires. Et enfin l'organisation de stages spécialisés à différentes années. Toujours dans le projet artistique et culturel pour développer ces objectifs, nous aurons des moyens, bien entendu au niveau de la diffusion, 25 spectacles minimum dont la moitié sur la thématique baroque, je souligne cela car c'est important. Le Théâtre ne devient pas uniquement un Théâtre baroque. Il continue d'être un Théâtre généraliste

avec une thématique baroque qui va lui apporter beaucoup. Un soutien à la création, très important dans le domaine culturel, également dans le domaine économique, accueillir des équipes artistiques qui mangent, dorment, vivent, coproduire des projets avec d'autres structures, dont on a déjà parlé tout à l'heure et enfin les moyens pour l'action culturelle, des abonnements baroques donc favoriser un certain type de spectacles, ce que nous faisons déjà sur les 2 saisons précédentes et enfin un partenariat, nous pouvons appeler cela jumelage avec les Collèges et les Lycées.

La 3^{ème} partie puisque nous comptons le préambule, ce sont les dispositions administratives et financières non négligeables non plus. Au niveau administratif, ce qui était indiqué dans le préambule, la convention a une durée de 3 ans. Au niveau budgets 2010, 2011 et 2012, l'Etat apporte en 2010, 25 000 €, la Région s'engage sur 15 000 € et donc notre subvention d'équilibre Ville d'Eu 220 000 €. Le budget 2009 était de 213 000 € comme inscrit dans la convention. Pour l'année 2011 l'Etat augmente son apport à 40 000 €, la Région 20 000 € et la subvention d'équilibre donc nous nous engageons sur 230 000 €. Enfin 2012 l'Etat 40 000 €, la Région 20 000 € et la Ville d'Eu 240 000 €. Le Conseil Général de Seine Maritime participera aussi à ce budget sur des projets ponctuels revus annuellement. Il ne s'engage pas sur les 3 ans mais, c'est une politique d'engagement sur des projets ponctuels et aussi des aides bien entendu par rapport à tout ce qui est action culturelle envers le jeune public. Donc l'exécution et l'évaluation de cette convention. Chaque année, la Ville s'engage à un compte rendu d'activités, un budget réalisé de l'année écoulée, les statistiques de fréquentation et un budget annuel réalisé de l'année écoulée, les statistiques de fréquentation et un budget prévisionnel à venir, un comité de suivi sera créée en prenant donc les représentants des signataires de la convention qui se réunira au moins une fois par an. Enfin sous réserve, au bout des 3 ans, des résultats de l'évaluation et d'un nouveau travail sur le contenu du projet, une autre convention pourrait être signée. Un chapitre sur la communication avec essentiellement un point important c'est que tous les documents que nous créons au Théâtre, toutes les affiches, les sites internet etc, les logos des 3 partenaires devront figurer sur ces documents de communication.

Pour terminer, je voulais vous montrer un bilan comparatif au niveau des entrées 2007-2008 et 2008-2009 sur les saisons écoulées. Cette année nous n'avons bien entendu pas encore terminé la saison mais c'est également en augmentation. Vous allez me dire qu'il y a eu plus de spectacles en 2008-2009 et bien vous avez raison mais il n'y en a eu que 2 de plus. La différence est près de 1 500 entrées de plus je n'ai pas les chiffres sous les yeux. »

Mme le Maire : « De mémoire, 1500 entrées de plus avec un taux de 86 % de moyenne de présence. »

Mr BARBIER : « Je trouvais que c'était important de redire cela, puis au niveau du bilan comparatif sur les interventions pédagogiques et le nombre d'élèves concernés par celles-ci, sur l'année 2008-2009, 15 enfants avec un accord de la DRAC sur un atelier artistique, je précise bien cela. Pour l'année 2008-2009, 249 enfants concernés avec 3 ateliers artistiques et 2 classes à Pâques car la DRAC a plus suivi le Théâtre sur des projets. 3 projets avaient également été demandés 2007-2008 et 1 seul avait été accepté. Cela montre le rôle prépondérant et actuel, une nette évolution du Théâtre et donc l'intérêt du Ministère de la Culture sur notre lieu culturel, le Théâtre qui fait partie, bien entendu, d'une politique globale culturelle d'animation de la Ville.

Je peux ouvrir le débat s'il y a un débat sinon ensuite nous voterons pour autoriser Madame la Maire, à signer les différents documents. »

Mme le Maire : « C'est un travail qui a commencé, dès mars 2008, et nous sommes vraiment ravis de pouvoir vous présenter cela aujourd'hui même s'il y a encore eu des transformations sur la journée d'aujourd'hui. »

Mr VITAUX : « On ne peut que se féliciter de cette convention tripartite qui donnera donc un rayonnement supplémentaire à notre beau Théâtre et attirera je n'en doute pas de nombreux visiteurs et des touristes, des consommateurs, et fera donc dynamiser notre cité. »

Mr GAOUYER : « Tout l'intérêt apporté par la population aussi de la Ville d'Eu qui est venue beaucoup plus que les autres années au Théâtre contrairement à ce que certaines personnes prétendent, sur la qualité de la programmation. Merci Mr BARBIER. »

Mr VITAU : « Mr GAOUYER, il n'a jamais été mis en cause, en doute, la compétence et la qualité, en tout cas de ma part, des choix artistiques qui ont été faits au sein du Théâtre, moi-même étant consommateur et fidèle habitué, il n'y a rien à redire sur cela. Je ne sais pas d'où vous tenez vos échos. »

Mme le Maire : « En tout cas, nous voyons qu'il en faut pour tous les goûts et c'est ce qui est fait déjà actuellement avec une part de baroque et une part variée. »

Mr BARBIER : « Pour revenir aussi sur la fréquentation du Théâtre, c'est-à-dire que le lieu, je pense que l'on peut être heureux de l'avoir ouvert et de l'avoir ouvert pas uniquement pour des spectacles théâtraux. Nous avons vu par exemple les sportifs méritants, moi qui ne suis pas sportif, j'étais content de voir les sportifs au Théâtre et c'étaient des gens qui n'étaient jamais rentrés. Des gens m'ont dit qu'ils n'étaient jamais rentrés au Théâtre depuis sa rénovation et bien on y est venu, et bien on y reviendra. Nous avons eu la séance de représentation des portraits eudois où l'on a eu 400 personnes sur les 2 jours, et bien ce sont des gens qui n'étaient pas venus au Théâtre depuis très longtemps. Nous avons eu une équipe de rugby qui était venue au Théâtre et ils avaient dit : « ah c'est ça le Théâtre ? », et bien oui c'est ça le Théâtre, nous y reviendrons. Ceci est notre volonté de rencontre autour du fait culturel et animation. »

Mme BRIFFARD : « Je voudrais juste rajouter que, concernant les sportifs au Théâtre, c'est vrai qu'ils ont été ravis et même s'ils devaient être un nombre important de présents. Ils en étaient vraiment ravis et ils ont vraiment envie d'y retourner. Nous avons déjà ouvert aux sportifs lorsque nous avons fait la présentation du projet du Courir Sauter Lancer. »

Mme le Maire : « On voit que le Théâtre s'ouvre à d'autres occasions que des programmes théâtraux musicaux ou de danse et ce sont des occasions où certains viennent s'asseoir dans les beaux fauteuils rouges. C'est important qu'il y ait d'autres occasions, je crois que nous accueillerons très bientôt l'assemblée départementale des Offices de Tourisme dans ce Théâtre, de même que nous y accueillons aussi quelques sociétés savantes de la Ville d'Eu lorsqu'elles ont des invités nécessitant une capacité de 180 places, puisque c'est cela la capacité du Théâtre. En tout cas, je souhaite vivement que nous puissions avoir des opportunités pour ouvrir le plus souvent ses portes même si ce n'est pas la première fois sur les activités premières du Théâtre. »

Mr BARBIER : « D'ailleurs demander la contribution de chacun pour faire la promotion du Théâtre en temps que lieu aussi qu'on peut louer pour les entreprises, pour des formations. C'est un lieu qui me paraît très approprié pour ce genre d'évènement et qui, il ne faut pas se voiler la face, est aussi un apport pour la commune car nous pouvons louer aux entreprises, aux organismes de formation etc donc vous tous, en tant que conseillers municipaux, vous êtes aussi les promoteurs de ce lieu. Je vous en remercie. »

Mr VITAU : « Est-ce que vous l'avez mis au moins, ce genre d'arguments, d'éléments de communication, sur le site internet avec les tarifications pour le privé etc. ? »

Mme le Maire : « C'est dedans, dans les décisions. Mais par contre il y a des évolutions... »

Mr BARBIER : « Nous avons réalisé une nouvelle plaquette. »

Mme le Maire : « Mais par contre, il y a des évolutions. »

Mr BARBIER : « Un site internet c'est évident à utiliser mais pas à construire. »

Mme le Maire : « Il ne s'agit pas d'ouvrir le Théâtre pour 15 personnes dans la mesure où il faut un régisseur, une personne à la sécurité donc il faut que ce soit avec une certaine jauge de places quand même mais il s'agit de l'ouvrir. Je vous rappelle quand même qu'il y a des films qui ont été tournés dans l'enceinte de ce Théâtre et qui se trouvent sur le site du Conseil Général pour permettre la promotion de ce Théâtre et hier soir j'ai eu l'occasion de dire à la télévision qu'il y a eu 1 500 entrées de plus au Théâtre, ce qui est quand même assez conséquent sur cette année d'exercice. »

Mr LEBLANC : « Sur le tract, cela reste à quelques initiés. »

Mme le Maire : « La chose réjouissante, c'est qu'à la Ville d'Eu il y a beaucoup plus d'initiés qu'avant.

Nous allons passer au vote. Qui est contre ce conventionnement ? Personne. Qui s'abstient ? Personne.

C'est approuvé à l'unanimité, et bien j'en suis particulièrement réjouie lorsque l'on considère le nombre d'heures où nous avons travaillé sur ce sujet, en tant qu'élus. Et aussi pour Madame Alice ORANGE qui est la Directrice de ce Théâtre et comme vous avez pu le voir, qui a vu son emploi pérennisé puisque dans le courant de l'année elle a changé de type de contrat. C'est aussi cela augmenter les emplois à la Ville d'Eu.

Nous sommes à l'unanimité, merci bien. »

7) COMMUNAUTE DE COMMUNES BRESLE MARITIME- MODIFICATION DE L'ARTICLE 5 DE SES STATUTS PORTANT SUR LES COMPETENCES

Madame le Maire expose à l'Assemblée qu'une situation économique difficile et un nombre de jeunes de 18 à 25 ans inscrits au chômage ayant augmenté de 40 % en 2009, la Communauté de Communes Bresle Maritime souhaiterait une harmonisation des actions dans le section de l'insertion des jeunes sur l'ensemble de son territoire.

Les missions locales Dieppe Côte d'Albâtre et de Picardie Maritime assurent une mission de service public auprès des jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire, en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Depuis sa création, elles sont soutenues par l'Etat et les Fonds Européens, la Région, le Département et les Collectivités locales.

Pour permettre une adhésion à ces organismes en 2010, il est nécessaire de procéder à un élargissement des compétences de la communauté de communes Bresle Maritime.

Le Conseil Communautaire, par délibération du 17 décembre 2009, a autorisé à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts de la communauté de communes relative à ses compétences en ajoutant la rubrique suivante :

« Action sociale – Actions en faveur des jeunes via les missions locales d'insertion et PLIE ».

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de communes.

Mr LENGLET : « Nous allons rejoindre les constats de Mr LEVESQUE concernant la situation économique difficile et le nombre de gens qui restent sur le côté en particulier les jeunes

de 18 à 25 ans, ce qui représente une augmentation du chômage de 40 %. Devant cette situation la Communauté de Communes s'est émue et souhaiterait que l'ensemble de son territoire bénéficie des mêmes actions d'insertion de la jeunesse dans l'emploi. C'est le travail que font les 2 missions locales de Dieppe côte d'Albâtre et de Picardie Maritime. Elles assurent une mission donc de service public là encore auprès des jeunes de 16-25 ans sortis du système scolaire sans qualifications et qui recherchent un emploi. Les missions locales sont soutenues en cela par des aides venant de l'Etat, des fonds européens, de la Région, du Département et des collectivités locales. La Communauté de Communes souhaiterait donc que ce soit généralisé à l'ensemble du territoire et pour permettre une adhésion à ces organismes, à ces missions locales, il est nécessaire de procéder à un élargissement des compétences de la Communauté de Communes. De ce fait, le Conseil Communautaire par délibération du 17 décembre 2009, a autorisé à l'unanimité la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes relative à ces compétences et à ajouter comme compétences nouvelles l'action sociale, l'action en faveur des jeunes via les missions locales d'insertion et le plan local d'insertion économique, le PLIE.

Il est donc demandé au Conseil Municipal d'autoriser la modification de l'article 5 des statuts de la Communauté de Communes et cela est mis au vote et soumis à votre approbation. »

Mme le Maire : « Ce qui permettra de ne pas budgéter cette ligne là au niveau de la Commune. Ce qui me permet de vous dire également, c'est que la mission locale Côte d'Albâtre souhaite avoir une permanence au sein du centre communal d'action sociale.

S'il n'y a pas de remarques, pas de questions, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité. »

Mr GAOUYER : « Je voudrai rappeler à tous les membres du Conseil Municipal que parmi les compétences de la Communauté de Communes, il y a aussi le ramassage des ordures ménagères. Certaines personnes ne le savent pas donc je voudrai leur rappeler. »

8) CONVENTION MUNICIPALE D'OBJECTIFS ENTRE LA VILLE D'EU ET LA LUDOTHEQUE « RAYON DE SOLEIL » - AVENANT N°1

Madame le Maire indique aux membres du Conseil Municipal qu'un avenant est proposé à la convention municipale d'objectifs de la Ludothèque qui a fait l'objet d'une délibération du Conseil Municipal le 10 juillet 2009.

L'objet de l'avenant fait suite au déménagement de la Ludothèque dans les locaux du 9 bis, rue de Verdun et son objet détermine ce changement et les conséquences qui en résultent, en termes d'assurance notamment.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser Madame le Maire à signer l'avenant n°1, à effet du 1^{er} février 2010 à la convention municipale d'objectifs avec la Ludothèque joint en annexe n°3 de la présente notice explicative.

Mme le Maire : « Mr LENGLET vous allez aborder la convention municipale d'objectifs entre la Ville et la Ludothèque Rayon de Soleil sur un avenant n° 1, sachant, vous l'avez tous compris, que la Ludothèque Rayon de Soleil est hébergée dans la Farandole 9 bis, rue de Verdun. »

Mr LENGLET : « Le déplacement de la Ludothèque nous amène à vous proposer un avenant, puisque, ayant quitté les locaux de la Place St Jacques et s'étant installée 9 bis, rue de Verdun dans des locaux municipaux alors qu'auparavant, elle était hébergée par l'Association St Jacques. De ce fait, il y a quelques éléments de cette convention qu'il faut préciser et notamment

l'hébergement et puis les problèmes d'assurance de locaux. Sont précisés en effet, dans l'avenant que vous avez en pièce annexe, un certain nombre d'articles.

Dans l'article 2 qui vous est proposé, cela amène à une modification de l'article 3 de la convention initiale qui modifie donc les concours apportés par la Ville et rédigé de la façon suivante : « la Ville apporte maintenant un concours matériel direct à l'Association, qui, globalement, s'appelle la Farandole. Voilà comment est modifié cet article 3, la Ludothèque est située au n° 9 bis de la rue de Verdun. C'est, pour ceux qui connaissent, l'ancien local des Lutins, qui eux-mêmes ont déménagé à la Mouillette. La Ludothèque est située au n° 9 bis de la rue de Verdun, propriété de la Ville mise à la disposition gratuite de l'Association. Les frais de gardiennage, nettoyage et entretien des locaux sont toutefois supportés par l'Association de même que les charges d'électricité et de chauffage d'eau. Voilà donc le concours matériel qui est précisé, le concours financier est précisé de la façon suivante : une subvention annuelle de fonctionnement dont le montant s'élève en 2009 à 20 714 €, le montant de la subvention est ensuite fixé chaque année lors du vote du budget primitif. Sont précisées également les modalités de versement de ces subventions, la modification est ainsi libellée. Il est procédé au versement de la subvention annuelle dans les conditions suivantes : après le vote favorable du 1^{er} Conseil Municipal de l'année N, versement d'un 1^{er} acompte de subvention de 30 % du montant de la subvention de l'année N-1 c'est-à-dire l'année précédente. Le second acompte s'élève à 40 % de la subvention et est versé après le vote du budget primitif. Enfin le solde qui, lui aussi est de 30 %, est versé au moment où nous recevons les documents comptables de l'Association, son bilan financier, les comptes de résultat et les annexes du dernier exercice clos année N-1. L'article 5 est relatif aux responsabilités et assurances, est ajoutée la disposition suivante : la Ville garantit sa responsabilité de propriétaire de l'immeuble. Article 3, il n'est apporté aucune autre modification à la convention initiale. Voilà donc la proposition d'avenant qui clarifie la situation de la Farandole après son déménagement rue de Verdun. Voici donc les modifications que nous vous proposons. »

Mme MALLET : « Il y a donc des compteurs par Association ? »

Mme le Maire : « Cela ne posait pas de problèmes à cet endroit là puisqu'il y avait un compteur. »

Mme MALLET : « Cette Association la Farandole verra dans son budget figurer les avantages de locations et d'occupation des locaux ? »

Mr LENGLET : « Oui bien sûr. »

Mme le Maire : « Il y a obligation à faire figurer les avantages en nature, mais pour elle, nous avons mis en place le fait qu'elle paye son eau, son gaz, son électricité, bien sûr son téléphone et, qu'elle s'assure et qu'elle présente son papier d'assurance tous les ans.

S'il n'y a pas d'autres questions ni remarques, nous allons passer au vote. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité je vous remercie. »

9) GROUPEMENT D'EMPLOYEURS – ADHESION DE LA COMMUNE

Mr BARBIER : « Je vais vous présenter ce qu'est un groupement d'employeurs. Le code du travail prévoit que plusieurs personnes physiques ou morales peuvent se regrouper pour créer ensemble un groupement d'employeurs sous forme d'association, loi 1901, dont l'objet est de recruter des salariés et mettre ces derniers à disposition aux membres du groupement.

A l'initiative du Centre des Fontaines, une réflexion a été menée sur l'emploi avec des responsables associatifs. On peut nommer la Ludothèque, le Théâtre des Charmes, le Centre Social

du Tréport, l'Office du Tourisme, également l'Association St Laurent qui a participé, la Bibliothèque, le Centre des Fontaines, etc. Il y a eu un travail de commissions auquel Philippe LENGLET a participé ainsi que Romuald LEVESQUE, moi-même. Voilà pourquoi je vous présente cela aussi. Un grand nombre d'Associations dont les activités ont des similitudes : l'éducation, la culture, l'accueil des publics, avec cette difficulté pour les Associations à employer quelqu'un à plein temps. Divers temps de travail ont été organisés, sous forme de réunions collectives ou d'entretiens individuels ayant pour problématique : comment partager des compétences, comment partager un ou plusieurs emplois sur des services communs ?

Ces échanges ont permis de mettre en évidence les besoins suivants :

- chaque association doit « investir » dans la communication de son activité. Gestion de sites Internet, documentation papier, affiches... Ce travail est soit réalisé par des bénévoles, selon leurs compétences et leur disponibilité, soit sous-traité par une entreprise, ce qui représente un coût important. Quelquefois ce travail de communication n'est pas fait faute de moyens.

- la comptabilité et le traitement des salaires sont pris en charge par des administrateurs bénévoles, par un cabinet comptable ou par un salarié en interne suivant les cas. Ce domaine peut être une piste sérieuse d'emploi partagé.

- l'entretien (bricolage) des locaux, le ménage peuvent aussi un besoin commun qui pourrait trouver une réponse partagée.

Il est envisagé de créer un groupement d'employeurs afin de répondre à un premier besoin identifié : **Un emploi de webmaster – maquettiste.**

La Commune d'Eu serait fortement intéressée par cette compétence en complémentarité des missions confiées à son chargé de Communication. Cet emploi puisqu'il travaille sur plusieurs Associations d'avoir un rôle transversal aussi de communication et de meilleure connaissance du terrain associatif, en l'occurrence, actuellement le Centre des Fontaines, l'Office du Tourisme, le Centre Social du Tréport (intéressant de travailler également avec la ville du Tréport) et la Mairie.

Chacun des employeurs serait alors lié par une convention à l'Association Groupement d'employeurs en s'engageant sur un volume de temps d'activités annuelles. C'est le critère-temps qui déterminera la part financière de chaque employeur.

Le salaire annuel de ce webmaster-maquettiste se répartirait auprès des employeurs potentiels selon la règle ci-dessous :

Le Centre des Fontaines : 40 %

La Municipalité de Eu : 30 %.

Le Centre social l'Ancrage du Tréport : 20 %

L'Office du Tourisme de Eu : 10 %

Le coût annuel du poste est estimé à 26 588 € T.T.C. sans tenir compte des augmentations nationales de l'indice du point. La répartition se fait comme suit :

Le Centre des Fontaines : 10 635 €

La municipalité de Eu : 7 976 €.

Le Centre social l'Ancrage du Tréport : 5 318 €

L'Office de tourisme : 2 659 €

A ce montant, il faut ajouter 1 080 € correspondant à 90 € mensuels de traitement administratif (suivi du dossier du salarié, traitement du salaire...) à partager par l'ensemble des employeurs. Il sera réalisé par la comptable du Centre des Fontaines.

Le coût global du poste sera donc de 26 668 €.

En plus, chaque employeur versera une adhésion annuelle d'un montant de 50 € au groupement d'employeurs. »

Il est demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser la Commune à intégrer le Groupement d'employeurs qui doit se créer à hauteur de 30 % du plan de charges, (volume d'activités).

- d'autoriser Madame le Maire à signer la convention qui définira les conditions d'adhésion des partenaires dans ce groupement comme définies ci-dessus. »

Mme le Maire : « C'est une première expérience sur le territoire eudois, sachant qu'au départ, le collectif était plutôt sur l'idée de rédiger des feuilles de salaires puisqu'un certain nombre d'Associations ont des soucis à la rédaction des bulletins de salaire. Et finalement cela a semblé plus intéressant de partir sur cette 1^{ère} expérience de webmaster et le 2^{ème} temps sera très certainement sur l'édition de bulletins de salaires, cela pose réellement des problèmes aux Associations. Et puis le suivi de la législation. »

Mr VITAUX : « Physiquement, où sera installé ce webmaster ? »

Mme le Maire : « Principalement à la Maison des Jeunes puisque c'est là où il a le plus de temps pris. Nous sommes à 40 % à cet endroit là donc ce qui définit son point d'attache qui sera la Maison des Jeunes. »

Mr BARBIER : « Nous avons défini des moments, dans la semaine, où il sera vraiment dans les lieux, où il travaillera et que ce moment là soit toujours le même dans la semaine, pour qu'il y est toujours une rencontre possible avec les élus, donc au niveau de la Mairie. Nous souhaitons que cela soit une période qui soit fixe dans la semaine. »

Mr VITAUX : « Et aussi parce que vous voulez qu'il y est une relation avec le chargé de communication ? »

Mr BARBIER : « De même à l'Office du Tourisme, un moment où il y a tout le monde, donc il y a un planning défini entre les adhérents du groupement et le salarié. C'est quand même très novateur et également pour la personne, la garantie d'un emploi à durée indéterminée, à temps plein. Ce qui n'est pas courant aujourd'hui. »

Mr GOUET : « Il me semble qu'il y ait une erreur de totalisation car 26 588 d'une part et 1 080, cela fait 27 668 et non 26 668. Il y a 1 000 € de différence. »

Mr BARBIER : « Nous en avons déjà parlé 20 fois entre nous je crois, nous n'y arriverons jamais mais là je vous écoute alors, dites moi. Alors ces 26 588 €, c'est le coût du poste. »

Mr GOUET : « Oui. »

Mr BARBIER : « C'est le coût du poste, nous sommes d'accord. »

Mr GOUET : « Oui + 1 080. »

Mr BARBIER : « + 1 080. »

Mr GOUET : « Cela fait 27 668 et non pas 26 668. »

Mr BARBIER : « Nous nous sommes trompés. Merci Mr GOUET. »

Mme le Maire : « Une erreur corrigée avant de passer au vote. »

Mr VITAUX : « Je me demandais si c'était Mr LEVESQUE qui avait... »

Mr BARBIER : « Non c'est moi... »

Mme le Maire : « En tout cas, on voit qu'avec ce projet, l'Office de Tourisme va pouvoir décoller en matière informatique car celui qui s'y colle, c'est le Président et ce n'est à priori pas la vocation du Président de tout faire en matière informatique. Donc ils vont pouvoir avoir un site. »

Mr VITAUX : « Effectivement c'est une très bonne idée de partager le coût de l'investissement de cet employé et de pouvoir faire une synergie entre ces différents acteurs. »

Mme MALLET : « Je me réjouis que les mentalités changent puisqu'il y a de nombreuses années, le Centre des Fontaines avait, entre autres, comme vocation, l'aide aux associations, support logistique pour la réalisation de certains contrats de travail, les feuilles de paye. Mais il y avait une frilosité des associations qui avaient peur que ce Centre des Fontaines mette la main sur leur autonomie. »

Mme le Maire : « Mais effectivement c'est une avancée et on voit qu'il y a des capacités de synergie et d'avoir défini le 2^{ème} centre comme 1^{er} avec cette histoire de webmaster, cela va être avec un nouveau métier d'une certaine façon, une expérimentation qui je pense, permettra d'avancer encore sur d'autres. Déjà, à l'heure actuelle il y a des groupements d'employeurs avec des entreprises du monde libéral, entre autres pour la rédaction des bulletins de paye et également dans les petites entreprises. Dans ce cas-là il y a, Mr VITAUX, des aides par la Région. »

Mr VITAUX : « Formidable. »

Mme BRIFFARD : « Comme le poste précédent. »

Mme le Maire : « Comme le poste précédent, oui, vous avez raison Mme BRIFFARD. »

Mr VITAUX : « Le profil de ce webmaster avez-vous recruté, pas encore recruté, avez-vous des candidatures ? »

Mme le Maire : « Non ce n'est pas recruté puisqu'on attendait votre aval avant d'y songer, même si nous avons porté nos yeux sur quelques capacités de gens qui sont proches de nous tous, le « nous » étant le Conseil Municipal, on est là sous cette entité.

Donc fort de cette correction, du coût global du poste de 27 668 €, est-ce que vous approuvez cette proposition et l'intégration groupement d'employeurs, et le fait que je signe les conventions ?

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. Je vous remercie de ce vote à l'unanimité.

10) PERSONNEL COMMUNAL - CONTRAT POUR BESOIN OCCASIONNEL - SERVICE MUNICIPAL D'ARCHEOLOGIE

Considérant que les nécessités de service peuvent exiger l'emploi de personnels pour des besoins occasionnels.

Il est proposé la création d'un emploi pour les besoins suivants :

- Service archéologie : 1 emploi à temps complet

Grade : adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe (cat.C)

Rémunération : indice correspondant au 4^{ème} échelon du grade d'adjoint du Patrimoine de 2^{ème} classe

Condition d'emploi : recrutement d'un agent recruté par voie de contrat à durée déterminée dans les conditions de l'article 3/2^{ème} alinéa de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifié portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale.

Durée de l'emploi : 1 mois.

Il est demandé au Conseil Municipal d'autoriser la création de ce poste et d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat à intervenir.

Mme le Maire : « Je vais devoir défendre devant vous ce point 10. Nous avons besoin d'un contrat pour besoin occasionnel au service municipal d'archéologie, compte tenu des fouilles qui ont eu lieu par notre service d'archéologie à Colleville. Nous avons évité d'embaucher avant de savoir ce qu'il serait trouvé. Et il se trouve à l'intérieur de cette zone qui a été explorée, qui, je vous le rappelle, nous l'avons vu au Conseil Municipal, qu'il s'agit de faire un bassin de rétention. Et bien, de ce bassin de rétention, sont sortis de multiples morceaux de céramiques. Donc il nous faut embaucher pendant 1 mois une personne qui aurait des compétences en matière de céramiques.

Est-ce que vous autorisez la création de ce poste ? Y a-t-il des questions ou des remarques ? »

Mr VITAUX : « Y a-t-il un coût budgétaire ? Une incidence ? »

Mme le Maire : « Oui, on n'embauche pas les gens gratuitement. Mais tout est écrit dans le grade adjoint du patrimoine 2^{ème} classe, rémunération, indice correspondant au 4^{ème} échelon de grade d'adjoint du patrimoine de 2^{ème} classe. Tout ceci étant référencé, très précisément, je ne peux pas décider de mettre n'importe quel salaire à n'importe qui. Vous ne me laisseriez pas faire cela. Je peux demander à ce que l'on vous avise du montant chargé sur 1 mois. Nous vous ferons, Mr HERBETTE, transmettre cette somme que je ne connais pas là à l'instant. Mr HENNEBICQUE me dit cela mais vous avez tous compris qu'il était financé par les fouilles puisque nous aurons des recettes assez conséquentes sur ce travail là. Mais comprenez bien aussi, c'est que nous n'avons pas embauché avant de savoir ce qu'il y avait dedans car nous aurions pu avoir besoin d'autres compétences, donc celles-ci s'avèrent plutôt nécessaires de façon à ce que tout soit colligé de façon intelligente pour qu'ils puissent commencer au plus vite leur bassin de rétention à Colleville. Je vous rappelle que Colleville est juste à côté de Fécamp et que c'est la ville qui a accueilli la sucrerie à la place de Beauchamp.

Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Personne. C'est le vote à l'unanimité (moins Mr LENGLET, qui s'est absenté), je vous remercie. »

11) DELEGATION DE SERVICE PUBLIC DE L'ASSAINISSEMENT : AVENANT N°3 DE PROLONGATION

Madame le Maire informe l'Assemblée que la délibération du Conseil municipal du 16 octobre 2009 a prolongé de deux mois la délégation du service public de l'assainissement signée par la ville et la Société des eaux de Picardie, afin d'assurer la continuité du service au delà du 31 décembre 2009 tout en disposant du temps nécessaire à la conclusion et à la notification d'une nouvelle délégation de service public.

Mr GREBOVAL : « Il s'agit d'un avenant de service public de l'assainissement, nous en avons déjà fait un en février. Afin d'assurer la continuité du service au delà du 28 février 2010, nous rallongeons de 2 mois pour avoir la finalité des discussions. Ces discussions sont très très serrées, nous essayons de faire en sorte de payer un petit peu moins chère l'eau.

Nous passons au vote. Qui est contre ? Personne je crois, qui s'abstient ? Personne. Vote à l'unanimité et effectivement, de maintenir la négociation est plutôt profitable. Donc c'est une négociation que je suis de près et que j'ai délégué à Mr LEVESQUE avec Mr GREBOVAL, plus les techniciens de la Mairie et je crois que nous allons avoir une belle progression dans le sens négatif. »

Mr GREBOVAL : « Je voudrais parler des ordures ménagères puisque Mr GAOUYER a soulevé le problème tout à l'heure. Pour donner des informations, ces ordures ménagères sont toujours ramassées 4 fois par semaine. Ce n'est pas ce qui était marqué dans un certain papier. Le ramassage se fait le lundi, mardi, jeudi et vendredi. Au sujet des cartons, ils sont depuis 1 an apportés directement à la déchetterie, que ce soient des particuliers ou des commerçants. Par contre, en négociation avec la COM de COM, nous travaillons sur un projet pour les commerçants, il y aura certainement un aménagement à faire et pour que cela soit plus facile pour eux. »

Mme le Maire : « C'est-à-dire Mr GREBOVAL que vous sous-entendez qu'il va peut-être y avoir à nouveau du ramassage en porte à porte chez les commerçants ? »

Mr GREBOVAL : « Il y a de fortes chances que cela se passe comme ça mais certaines conventions seront passées avec les commerçants. »

Mme le Maire : « Et si nous avançons vers cet accord c'est parce que depuis 1 an, nous n'avons jamais baissé les bras sur ce qui nous semble un réel problème. »

Mr GREBOVAL : « Oui, voilà. »

Mme le Maire : « Certains ont un souci de rentabilité à tout prix avec des décisions qui amènent à des consommations d'essence augmentées et nous avons défendu le développement durable, entre autres, sur la partie des consommations d'essence. Certains pourraient être plus prudents dans ce qu'ils avancent dans la mesure où c'est une loi de 1973, que la COM de COM devait appliquer et qu'ils en étaient pleinement conscients quand ces mêmes étaient aux manettes. Donc je trouve dommage d'avoir une mémoire très sélective.

Maintenant vous avez évoqué le fait qu'il y a 4 ramassages par semaine d'ordures ménagères. Il n'y a jamais eu de ramassage d'ordures ménagères le mercredi. Jamais. Du temps de la COM de COM depuis que cela a été transféré à la COM de COM, il y en avait certains qui abusaient et se faisaient ramasser leurs petits sacs d'ordures et ce n'était pas dans le marché. Donc il faut s'en souvenir. 4 c'est-à-dire lundi, mardi et la 2^{ème} fois, jeudi ou vendredi puisque ce n'est pas 4 fois, chez chacun, dans la semaine. Nous sommes d'accord. Ce qui fait 2 ramassages par semaine.

Donc nous sommes sur ce type d'évolution que nous espérons dans des négociations assez serrées, voir avancées dans un sens positif car avec la ville de Mers-les-Bains, nous ne lâchons pas

prise, ni l'un, ni l'autre. Donc je vois que c'est un sujet qui permet la dispersion dans les rangs du Conseil Municipal, nous allons arrêter à l'instant. »

Mme BRIFFARD : « Je voulais souligner que c'est un bel exemple de travail envers les commerçants. »

Mme le Maire : « C'est vrai, j'ai entendu dire que nous ne rencontrons jamais les commerçants et que nous ne faisons jamais aboutir le travail avec eux. Je trouve cela extraordinaire et nous continuons d'avoir des réunions avec les commerçants en petits groupes ou en grands groupes. »

12) INFORMATIONS DIVERSES

a) Décisions prises suivant délégation d'attribution donnée à Madame le Maire

N°206/09 Passation d'un contrat de prestations intellectuelles avec la Ste GUIGUES Environnement – 94257 CHANTILLY – en vue de la réalisation d'un schéma de gestion des eaux pluviales.

Montant de la prestation : 30 525 € H.T. soit 36 507,90 € T.T.C.

N°207/09 Passation d'un bail avec M. DEVISME Yoann – pour la location d'un garage à la Gendarmerie de Eu depuis le 1^{er} janvier 2010.

Le montant annuel de la location s'élève à la somme de 284,76 €.

N°208/09 Passation d'un contrat et son avenant avec la CIE ITRA – ASSOCIATION DANSE THEATRE – 14200 HEROUVILLE SAINT CLAIR – pour la production du spectacle « Paupière » qui a eu lieu au Théâtre le 8 janvier 2010 à 20 h.

Le montant de la prestation s'élève à 2 000 €.

Prise en charge par la Commune :

- des trajets aller-retour de l'équipe Itra : 1 aller-retour Caen Eu 422kmsx 0,536 : 226,19 €

- mise à disposition d'un logement municipal pendant toute la durée du séjour : soit du mardi 5 au vendredi 8 au soir.

- prise en charge des petits déjeuners et repas.

Pour préparer la venue du jeune public à cette représentation, l'intervention d'une artiste aura lieu auprès d'élèves de 5^{ème} du Collège Rachel Salmona, sur Eu, pour un montant de 250 € (5 h x 50 €) les mercredi 6 janvier et Jeudi 7 janvier 2010 dont les horaires sont décrits dans l'avenant.

N°209/09 Passation d'un contrat avec la POSTE – 76260 EU – pour un abonnement au service Boîte Postale Flexigo pour les besoins de la ville.

Le montant de la cotisation annuelle à engager au titre de ce contrat est de 59 € H.T. soit 70,56 € TTC.

Le contrat prend effet le 1^{er} janvier 2010. Il est conclu pour une durée d'un an et renouvelable par tacite reconduction. Il pourra être résilié à chaque période avec un préavis d'un mois.

N°210/09 Passation d'un contrat de crédit bail avec option d'achat avec la Ste DIAC – 93168 NOISY LE GRAND Cédex (Fournisseur : Le Palais de l'Automobile – 76260 EU) pour la location d'un véhicule de marque Renault – Modèle Trafic Passenger destiné au service des sports.

La Commune aura à acquitter un montant de location de 1 445,58 € T.T.C. + 73,77 € T.T.C. d'assurance par trimestre, pendant une durée de 60 mois à compter de la date de livraison.

N°211/09 Passation d'un contrat avec la Ste SOCOTEC-EQUIPEMENTS NORMANDIE – 76237 BOIS GUILLAUME – pour la vérification de la mise en service d'un treuil de levage manuel (manteau d'arlequin) du Théâtre.

Le montant de la cotisation s'élève à la somme de 466,44 € T.T.C.

N°001/10 Passation d'une convention tripartite avec les ASSOCIATIONS « LUDOTHEQUE RAYON DE SOLEIL » et « VELOCE CLUB EUDOIS » pour la mise à disposition d'un local sis 9 rue de Verdun à Eu.

Cette mise à disposition est gratuite. Les charges d'électricité, de gaz, d'eau et de téléphone seront supportées par les associations. La modification des conditions de mise à disposition entraînera la passation d'un avenant.

Cette convention a pris effet au 1^{er} janvier 2010. Elle est conclue pour une durée d'un an et pourra être renouvelée par tacite reconduction, sans que la durée totale n'excède trois années.

Mme le Maire : « Avez-vous des éclaircissements sur les décisions prises ? »

Mr VITAUX : « Concernant le point 209 quel est le principe de ce système ? Il n'y a plus du tout d'agents municipaux qui vont directement à la Poste, est-ce bien cela ? »

Mme le Maire : « Non, c'est la boîte postale. Elle a un coût. Et tenez c'est marrant, j'ai obtenu la moitié du prix, oh vous ne l'aviez peut-être pas vu. Car en fait, nous payons une boîte postale pour avoir une boîte postale pour les ateliers, une boîte postale pour l'archéologie, une boîte postale pour le Théâtre, une boîte postale pour la Mairie. Je pense qu'une seule adresse, cela peut suffire d'autant que vous savez que nous sommes obligés d'inscrire chaque courrier dans un registre. Voilà 59 € soit 70,56 € TTC. »

Mr VITAUX : « Pour le point 210, pourriez-vous nous donner la valeur à neuf du véhicule ? Est-il possible d'avoir cette information ? »

Mme le Maire : « A neuf, après négociation puisqu'il s'agit de l'achat d'un véhicule Renault et en même temps, Mme BRIFFARD, en tant que Présidente de l'OMS achetait de son côté un véhicule Opel. Cela nous a permis de mener une négociation en baisse sur les 2 véhicules qui sont sensiblement les mêmes puisque vous savez qu'ils sont fait par le même producteur et nous sommes descendus Mme BRIFFARD à ? »

Mme BRIFFARD : « 23 400 € à peu près. Cela doit varier à 1 € près. »

Mme le Maire : « Il y a 1 € de différence et il y en a 1 qui nous a payé tous les frais d'installations, les cartes grises, les frais de plaques d'immatriculation et autres. Mais ce sont, quand vous les voyez, exactement les mêmes modèles. »

Mme BRIFFARD : « Ils ont été présentés la semaine dernière puisque l'inauguration a eu lieu dans le cadre de l'OMS jeudi dernier avec nos partenaires du 276 Ca roule, puisque les 2 sont destinés au sport. »

Mme le Maire : « Il n'y a pas d'autres questions sur les décisions prises ? Non ? Alors à ce moment là je vais aborder les informations diverses et en tout premier lieu, aborder les élections.

Donc vous savez que nous devons nous retrouver les 14 et 21 mars puisqu'il y a les élections régionales. Afin de respecter la réglementation en vigueur qui impose un nombre d'électeurs inscrits par bureau de vote et pour une meilleure accessibilité des personnes à mobilité réduite, la Ville d'Eu modifie l'implantation d'un bureau de vote et en crée un supplémentaire.

Nous aurons donc la Salle du Carrosse qui reste toujours le 1^{er} bureau (plan projeté sur écran), la Salle du Carrosse, le Château, à côté du jardin à la française (voilà la petite bande qui est ici) et là, il y avait 1 577 électeurs. Il y en aura donc 1 235. Ce sont les habitants qui sont au Tréport moderne, plus une partie du centre ville, les voies blanches (sont-elles visibles ? En très blanc il s'agit de la Rocade). »

Mr BARBIER : « C'est donc tout le Tréport moderne, la route du Tréport, le Boulevard Victor Hugo et le dessus du bois du parc. »

Mme le Maire : « Dans le début de cette montée. »

Mr BARBIER : « Voilà (Mr BARBIER continue de montrer au public), la rue des Remparts, tout ce quartier du centre exceptées la rue de la République, la rue du Balafré, l'Avenue Clémenceau exceptée la rue de Normandie. La Place de Gaulle également sera concernée votera dans le 1^{er} bureau. Nous allons avoir le 2^{ème} qui va nous aider à mieux comprendre le 1^{er}. »

Mme le Maire : « Le 2^{ème} c'est le groupe scolaire Brocéliande qui avait 1 384 inscrits et qui en aura 1 111. Le 2^{ème} bureau est en centre ville en rose je crois ? Il prend la rue de la République, il prend les rues qui partent de la Place Guillaume Le Conquérant, sauf la rue Paul Bignon, la rue Hélène, la rue de l'Abbaye. Il n'est pas en rose ? »

Mr BARBIER : « Non il est en orange. »

Mme le Maire : « Les couleurs passent mal. Vous êtes donc sur le bureau n° 2. Le point n° 3 c'est l'Ecole Primevère qui remplacera le Pavillon Michelet qui aura 1 368 inscrits alors qu'avant il en avait 1 660. Donc là on se retrouve sur la couleur violette. Ajoutez à ce parcours tous les hameaux de la Commune. Vous voyez tous les violets ici, n'y mettez pas la Bresle qui est bleue.

Nous arrivons ensuite au point n° 4 qui est l'Ecole Maternelle Mélusine qui a 1 232 inscrits alors qu'elle en avait 1 469. Donc nous sommes sur un gris, gris bleu, le Mont Vitot, sauf que nous lui avons enlevé en bas, le Clos Vildor de façon à pouvoir avoir un nombre cohérent et relativement équilibré. Puis la création c'est donc à la Salle Audiard, un bureau qui aura 1 262 inscrits.

Le 5^{ème} a la route de Mers, forcément tout ce qui est à St Laurent et il prend la Chaussée de Picardie, le Boulevard Faidherbe, la rue de la Teinturerie, la ruelle Sémichon, rue de la digue Catrux, rue du Sergent Lefranc. »

Mr BARBIER : « Ensuite tout le quartier Saint Laurent. »

Mme le Maire : « Donc chacun de ces bureaux de vote sera accessible pour les personnes à mobilité réduite. Puis il y aura une information à chacun des électeurs puisque cela fera l'objet d'un article à l'intérieur du prochain journal municipal et de même, ils auront une information personnellement, si leurs noms figurent bien sur la boîte aux lettres, ce qui est toujours un problème à l'heure actuelle. Ils auront une nouvelle carte d'électeur. Cela me permet de dire que les procurations sont toujours établies auprès de la Gendarmerie du Tréport et il est réclamé une pièce d'identité obligatoire pour pouvoir voter.

Maintenant, à l'attention des Conseillers Municipaux, je tiens à vous faire remarquer que la présence des élus, de façon équilibrée, est obligatoire. Le refus d'un élu, d'être membre du bureau de vote, peut être sanctionné par la démission d'office par le Préfet.

Donc je vous rappelle que vous devrez tous faire acte de présence au bureau de vote avec vos Présidents qui vont vous contacter très rapidement, de façon à ce que vous puissiez négocier

vos temps de présence, compte tenu de peut-être quelques obligations que vous pouvez avoir et que cela implique, qu'au moment des dépouillements, ces Conseillers doivent être présents.

Donc vous savez qu'il était déjà prévu depuis fort longtemps cette obligation à équilibrer les bureaux de vote et nous en sommes arrivés à cette décision avec, en même temps, le Pavillon Michelet puisqu'il y a eu réclamation sur la non transparence de la vitre. Nous avons donc de ce fait, réquisitionné l'Ecole Primevère qui a l'avantage, en même temps, d'être facilement accessible pour les personnes à mobilité réduite. Cela vous permettra, aux uns et aux autres, de connaître la rue Gavroche.

J'ai un autre point d'informations qui était la lettre de la Communauté de Communes, mais Mr GREBOVAL, vous m'avez « coupé l'herbe sous le pied » donc je ne lirais pas la lettre de la Communauté de Communes par rapport au ramassage de cartons.

b) Informations diverses

1) Courriers reçus

. Lettres de remerciements :

- . du JUBO-CLUB –EU pour l'attribution d'une subvention exceptionnelle pour un déplacement aux championnats de France Judo Sport Adapté,
- . du Centre Henri Becquerel pour l'attribution de la subvention communale.

2) Décès de M. DUCROIX et M. BOUVIER

Mme ELIE : « Au mois de janvier a eu lieu l'I.L.E.R.E (Instance Locale sur l'Evolution du Réseau des Ecoles) à Blangy sur Bresle pour les écoles, j'aurais souhaité savoir où cela en était pour la Ville d'Eu ? »

Mme le Maire : « Je vous remercie de votre question, je passe la parole à Mr LENGLET. »

Mr LENGLET : « C'est une réunion habituelle qui a lieu tous les ans au mois de janvier. Cette réunion est préparatoire à la rentrée des classes et qui cherche à approcher au plus près le nombre des effectifs. Elle s'est déroulée cette année à Blangy sur Bresle, Mme la Maire y assistait et j'en ai moi-même eu des échos ainsi que les résultats : pour la Ville d'Eu, cela va nous amener à envisager de nouvelles choses parce que les effectifs qui nous sont annoncés sont extrêmement importants pour l'année prochaine.

D'une part à Brocéliande, le bruit avait couru il y a 3 ou 4 mois d'une menace de fermeture sur l'une des classes et sur l'un des postes. Cette rumeur est dissipée, il n'y a pas de menace sur Brocéliande. En ce qui concerne les écoles maternelles, il y a un afflux de population, d'enfants qui est important cette année. Lors de cette réunion, l'inspecteur, Mr COURBE, qui ne fait qu'annoncer des attentes, des arrivées d'élèves, qui ne fait que fournir des chiffres d'arrivée prévisionnels bien entendu, nous annonçait et l'inspection académique lui avait transmis ces chiffres là, ce n'est pas lui qui en décide, pour l'Ecole Mélusine, une rentrée chiffrée par les services Inspection Académique de 92 élèves et pour l'école Primevère 169 élèves. Sur le total, nous-mêmes, nous avons fait des recensements. Cela nous amènerait à un total qui serait le suivant : 114 élèves prévus (ceci est notre prévision à nous) contrôlé par le Registre d'Etat Civil et en tenant compte des effectifs déjà scolarisés, et en retirant bien sûr la grande section qui elle, s'en va au primaire. On arrive à un résultat de 114 élèves programmés à Mélusine alors qu'il y en a cette année 88, c'est donc un gros bond en avant et pour Primevère 157 élèves sont programmés contre 151 cette année. Cela fait je crois + 36 élèves et c'est forcément au moins 1 classe. Donc un total attendu de 114 à Mélusine + 157 à Primevère, ce qui fait 271 élèves attendus à l'entrée de l'école maternelle. Si nous divisons par 30, qui étant considéré comme le seuil maximum que l'on doit atteindre ou plutôt que l'on essaie de

ne pas atteindre, nous aboutissons au chiffre de 9 classes et il reste même un petit résidu. Actuellement nous comptons 8 classes à Eu dans les maternelles, il faut donc logiquement, en partant des chiffres de l'Inspection Académique et contrôlés par notre état civil, il faudrait logiquement ouvrir une classe supplémentaire.

La question que se posent les inspections est de savoir où, nous avons d'une certaine façon la chance d'avoir des classes qui ont été affectées à d'autres usages que les écoles au site de Mélusine. Il y a en effet 2 classes qui ont été accordées, attribuées par convention à l'usage du Centre des Fontaines. Priorité à l'école si nous sommes satisfaits dans notre demande d'ouverture d'une classe, c'est bien sûr là qu'elle sera ouverte à moindre coût d'installation, de matériels, de tout ce qui est nécessaire pour effectuer dans de bonnes conditions, une rentrée.

Mme le Maire a décidé, sur le conseil de l'inspecteur, et en conclusion de cette réunion, de faire une lettre à l'inspecteur d'académie qui est le seul à pouvoir décider, demandant l'ouverture d'une classe maternelle supplémentaire à Eu. Nous attendons la réponse. Voilà où l'on en est. Il s'agit donc de l'éventualité d'une ouverture de classe. Il ne faut pas parler d'une ouverture, parce que je l'ai déjà entendu dire en ville. Pour le moment, nous en sommes au stade de la demande d'ouverture. Mais il me semble qu'elle s'impose de par les chiffres. Bien sûr, on peut nous répondre que l'enseignement de l'école maternelle n'est pas obligatoire mais ce serait mal venu de nos jours d'oublier le rôle essentiel que joue la maternelle dans la sociabilisation et dans l'éveil des enfants au comportement de groupe.

Je voulais également profiter de l'occasion aussi pour dire que je ne tiens pas, en ce qui concerne les effectifs et les classes, à utiliser un double langage comme je l'ai lu dans une certaine feuille aussi. Je n'ai toujours qu'un langage. Au Collège, lorsque j'étais Principal Adjoint et dans les Collèges que j'ai dirigé précédemment, mon souci a toujours été que l'encadrement soit le meilleur pour les enfants, pour l'efficacité de l'enseignement auprès des enfants. J'ai toujours souhaité que le nombre d'heures enseignant, par rapport au nombre d'élèves, soit le plus grand possible. Si vous jouez sur le numérateur ou le dénominateur, vous verrez que nous utilisons le même langage. Je veux dire que lorsque Principal Adjoint, je souhaitais que les effectifs dans les établissements soient 25, je souhaitais que l'on crée des postes.

Quand maintenant étant responsable, à la Ville d'Eu, des écoles et que je vois un afflux d'enfants, je veux que les enfants soient satisfaits et je demande également, au travers de la lettre que Mme la Maire a écrite à l'inspection académique, qu'il y ait création de poste. Or la création de poste, il ne faut pas l'oublier, c'est du domaine de l'Etat. Je m'excuse là encore de revenir à l'influence de la politique générale et nationale sur les effets locaux. Seul le Ministère est compétent pour envoyer des moyens aux différentes académies, les Recteurs au sein de ces académies, partagent la galette entre les différents départements. Ensuite les départements prennent des décisions concernant les écoles afin de satisfaire du mieux possible les demandes de chacun. Par conséquent tout part tout de même du nombre de postes qui existent au sein de l'éducation nationale.

Je rappelle mais vous le savez, que nous entendons beaucoup parler de suppressions de postes, de suppressions de fonctionnaires, que pour le moment il y a 42 suppressions de prévues pour l'académie de Rouen et seulement 7 créations. J'espère que nous serons parmi les gens qui bénéficieront de ces créations. »

Mme le Maire : « Mr LENGLET, nous ne demandons qu'une création. »

Mr LENGLET : « Une création oui. Je rappelle que toute cette année, en Commission d'éducation et des écoles, on s'est plaint que déjà l'effectif des classes existantes aujourd'hui atteignait et dépassait parfois pour 4 classes, le chiffre normalement appliqué de 30. Déjà nous avons les surplus au-delà de ce seuil, nous avons un apport considérable de nouveaux arrivants. Par conséquent il est logique de demander l'ouverture d'une classe. Nous espérons être satisfaits. »

Mme le Maire : « L'apport considérable est à relativiser. Il y a de nouveaux logements avec des familles, avec de jeunes enfants. »

Mr LENGLET : « Et peut-être arriveront encore d'autres familles. »

Mme le Maire : « Tout cela est à confirmer, nous sommes sur des hypothèses de chiffres fournis par l'état civil et les caisses d'allocations familiales. Ensuite il reste le choix du lieu de la scolarisation pour certaines institutions qui, elles, ne respectent pas le lieu d'origine.

Y a-t-il d'autres questions ? Non ? S'il n'y a pas d'autres questions, je vois que c'est difficile que le Conseil Municipal soit un lieu de débat.

Je vous annonce la date du prochain Conseil Municipal qui tout à l'heure vous a été évoqué par Mr LEVESQUE c'est-à-dire le vendredi 02 avril 2010. D'habitude, comme nous le disions tout à l'heure, le Conseil Municipal du budget primitif jusqu'au 31 mars et maintenant nous avons, pour 2 années, l'autorisation pour le 15 avril. Donc nous reculons de façon à ce que les chiffres fournis par l'Etat soient des chiffres réellement écrits et non pas suggérés.

Voilà, je vais vous remercier, Mesdames, Messieurs, y compris les spectateurs pour votre présence ce soir. Merci. »

La séance est levée à 22h07.

-=-=-=-

